



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

DU

VENDREDI 29 MAI 2020

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

Mme CACHET-VIVIER Christine

Mme LANGLOIS Valérie

M. DELBÉ Jean

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme DE SUREMAIN Marie-Albane

M. LIGNEUL Nicolas

M. PELLET Éric

Mme RUBENS Lolita

M. THAUVRON Arnaud

M. THÉVENET Laurent

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme DESPRES Marie-Agnès

Mme FAURE-DUNABEITIA Joëlle

M. VALLÉE Benoît

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Mme SERT Geneviève

M. BAZIN Raymond

Collège dit « des Usagers »

M. LOWENSTEIN Fantin

Mme NGUYEN Caroline

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. GRIMBERT Philippe a donné procuration à Mme LANGLOIS Valérie

M. MEKONTSO DESSAP a donné procuration à Mme CADUSSEAU

Mme RUBENS a donné procuration à M. DELBÉ

Mme SERT a donné procuration à Mme CADUSSEAU

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme DESPRES a donné procuration à M. THAUVRON

M. DESPREZ a donné procuration à M. THÉVENET

Mme ILARIA CASCONI a donné procuration à M. THAUVRON

M. LEGAL a donné procuration à Mme DE SUREMAIN
M. ZOUGBÉDÉ a donné procuration à M. THÉVENET

Collège dit « des Usagers »

Mme ARMINOT Manon a donné procuration à M. LOWENSTEIN Fantin

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. DOUSSET Didier a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc
Mme LE LAGADEC a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ
M. TROUMI a donné procuration à M. LOWENSTEIN

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD
M. BASQUIN Christophe, DGS
Mme BELO Joana, Directrice des relations internationales
M. DURANSTANTI Jean-Félix, Directeur de l'Esipe
M. GIRAL Julien, Directeur de cabinet
Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR de Lettres, Langues et Sciences humaines
M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
M. NAMANE Lamine, Assesseur Moyens
Mme RAY Bénédicte, Directrice de la communication
M. SEBAG Julien Représentant du Recteur de l'Académie de Créteil
Chancelier des universités

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1. Point d'information du Président.....	5
1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2020.....	14
2. VIE INSTITUTIONNELLE	18
2.1. Approbation de précisions apportées aux statuts de la fondation.....	18
3. RESSOURCES HUMAINES.....	31
3.1. Approbation relative à la politique indemnitaire BIATSS	31
3.1.1. Régularisation de la politique indemnitaire BIATSS	37
3.1.2. Nouveaux dispositifs de la politique indemnitaire BIATSS	41
4. FORMATION ET RECHERCHE	53
4.1. Approbation de la campagne DU et DIU.....	53
4.2. Approbation des critères généraux et orientations stratégiques des exonérations de droits d'inscription pour l'année universitaire 2020-2021	72
4.3. Modification des dispositifs d'aides sociales aux étudiants en difficulté mis en œuvre par l'UPEC au titre de l'année universitaire 2019/2020 et de l'année universitaire 2020/2021	75
5. CONTRATS ET CONVENTIONS	78
5.1. Information sur les contrats approuvés par le Président au nom de l'université	78
QUESTIONS DIVERSES	78
INDEX	81

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président

M. LE PRÉSIDENT – Bonjour à tous. Bienvenue à ce Conseil d'administration. J'espère que vous allez bien. Le beau temps retrouvé semble avoir un peu ventilé ce virus assez nocif. C'est d'ailleurs le premier point d'information. Nous avons vu les annonces du Premier ministre hier qui desserre l'étau très fortement, avec une impression de vie qui pourrait retourner à la normale dans des conditions acceptables. Cela veut dire pour nous des éléments importants sur la circulation des personnes. Nous parlerons notamment du terrain. Pour la rentrée universitaire, cela nous met dans quelque chose de peut-être plus rassurant. Nous étions sur les annonces de notre ministre. Je vous rappelle qu'il s'agissait d'une rentrée en distanciel.

Nous étions dans quelque chose qui s'est avéré immédiatement compliqué, en particulier sur des flux d'étudiants nombreux, sans compter les inscriptions. Dans cette approche, on peut dire que nous sommes plutôt rassurés. D'ailleurs, un groupe de travail s'est réuni hier sur la rentrée. Il préparera les trois hypothèses. Il y a l'hypothèse haute que la rentrée se fasse normalement. C'est ce que nous souhaitons tous. Il y a l'hypothèse intermédiaire selon laquelle nous sommes toujours en vigilance extrême, auquel cas il faut des amphithéâtres équipés en mode numérique, afin de permettre une rentrée en mode hybride. C'est-à-dire à la fois du présentiel d'étudiants, avec les sécurités et tous les éléments que vous connaissez maintenant. Ensuite, il s'agit que les étudiants puissent être en distanciel, dans de bonnes conditions, en particulier d'écoute et de réception visuelle du professeur et de l'enseignement. Tout cela est en train d'être préparé, de même que la rentrée dans toutes ses facettes. De ce côté, nous devons maintenant nous activer sur cette trajectoire.

Sur le présent, vous aurez aujourd'hui la publication du Plan de Retour à l'Activité. Il a été discuté en concertation avec le CHSCT et le CT. La concertation a été assez large, et a abouti hier à l'acceptation d'un document, avec quelques corrections mineures. Il sera sur le site dès aujourd'hui et vous donnera de façon assez complète le guide de rentrée pour nos personnels. Il ne vous a pas échappé que le Premier ministre a considéré que le travail en distanciel était préférable dès l'instant où il était possible dans de bonnes conditions. Nous ne nous inscrivons pas politiquement dans un retour immédiat de tout le monde à l'université. C'est un retour contrôlé, en particulier avec des ouvertures de site cadrées, des rentrées et sorties des agents aussi cadrées, des précautions sanitaires fortes, et pas de rigidité. Nous entendons bien que nous pouvons aussi revenir à l'université si l'on est asphyxié chez soi pour différentes raisons. Là encore, il faut justifier les choses, mais nous serons très bienveillants les uns avec les autres.

Sur l'actualité, le point majeur qui concernait globalement ce qui se passait, ce sont nos rencontres avec le ministère et avec la tutelle DGESIP et DGRI, avec un exercice oral en mode atelier proposé par les deux directions. Il y a un premier aller-retour à la DGESIP sur le contrat de site, et particulièrement sur le volet spécifique UPEC, avec des retours très positifs de la DGESIP. Elle connaissait bien notre projet. Elle l'avait entendu lors de la visite d'Anne-Sophie BARTHEZ. La DGESIP est en effet sous sa direction. Mais il y a ici le signal qu'avec ce projet présenté par l'UPEC, ils retiendront un certain nombre d'objectifs prioritaires d'accompagnement pour eux. C'est logique dans un contrat de site, mais ils ne retiendront pas le projet d'établissement dans toutes ses composantes.

Et puis, il y a aussi eu un exercice important avec la DGRI. Cela nous a montré qu'il y a maintenant un regard plus qu'intéressé de la DGRI, et au final du ministère sur la nouvelle orientation de l'UPEC. C'est un projet d'établissement singulier. Il se situe à la fois dans un monde professionnel et des relations très fortes avec les collectivités

et les entreprises, avec aussi une recherche-action et de l'information ciblée avec cette communauté. Il y a aussi des ambitions de recherche qui sont réellement sur l'international, autour d'axes stratégiques qui doivent monter en puissance. Nous pourrions le rediscuter, mais nous verrons comment. Il y aura aussi des modalités d'accompagnement de la recherche beaucoup plus précises, avec des modes d'action, des jalons et des indicateurs. Pour ce contrat de site, après ces ateliers aujourd'hui, ma méthode est la suivante.

D'abord pour nous, il y a le principe de pouvoir en discuter avec vous, à savoir la mise en place d'un séminaire assez large le 12 juin prochain. Ce sera un séminaire d'une matinée avec l'ensemble des acteurs de cette université, directeurs de composantes, laboratoires, services, responsables administratifs, les organisations syndicales souhaitées, les étudiants et les collectivités. Nous souhaitons partager avec vous le contrat de site large. Pour nous, c'est le déroulé en action du projet d'établissement, mais dans une version très construite, avec des objectifs, des moyens et des actions qui seront précisées. Cela correspond tout à fait à ce que nous faisons aujourd'hui, avec des éléments et des réussites comme les EUR dont nous aurons l'occasion de parler durant ce séminaire.

Ce séminaire permettra aussi de vous informer sur le retour que nous avons eu des ministères, en particulier la feuille de route de cadrage de ce ministère. Cela nous donnera des extraits dans le projet d'établissement contrat de site de ce qui sera particulièrement accompagné, certainement aussi financièrement. Il s'agit d'un Contrat d'Objectifs et de moyen terme. Ce sera important de pouvoir échanger avec vous sous la forme de ce séminaire. Nous l'aurions fait volontiers en présentiel, mais compte tenu du contexte, ce sera en visio. Je pense qu'il est important que nous partagions ensemble les éléments qui conditionnent l'avenir du site.

Ici encore, je rappelle le caractère très positif des rencontres avec les ministères sur l'identité de l'université qui se dessine. La transformation socio-environnementale est quelque chose qui est entendu et décliné en mode plus précis et pas seulement en mode général. Je donnerai aussi un point important, qui est le fait de prévoir la suite avec le Covid, et en particulier l'impact sur l'université de l'épidémie. Je pense essentiellement à son impact budgétaire.

Nous avons été contactés par Simone BONNAFOUS dimanche dans la soirée, pour pouvoir dès mercredi envoyer un document suffisamment précis, mais pas complètement carré, dans la mesure du tempo. Cela permettra de mettre en place des actions de financements auprès de Bercy. Je laisserai Marie-Albane DE SUREMAIN parler et décliner ces éléments qui donnent une lecture très intéressante sur ce qui va nous attendre. Il y a encore ici des bémols. Vous avez entendu qu'il y a notamment un plan de relance pour l'apprentissage. C'est une bonne nouvelle et nous l'attendons très fortement. Tous ces éléments seront déclinés par Marie-Albane.

Je donnerai juste des points de détails importants. La réussite au projet CRISTI dans le cadre du DIM par l'équipe de Pierre PEQUOTIN. C'est une très bonne nouvelle. Amid KAR est en oral cet après-midi pour le campus des métiers est déjà noté très haut à son écrit, selon les retours que nous avons en off. Ce sont des retours qualitatifs, mais je pense que nous avons de très bonnes chances sur ce campus des métiers. Et puis, il y a aussi l'arrivée de Raymond BAZIN de l'Inserm. Il pourra se présenter après que Marie-Albane ait aussi présenté l'ensemble des éléments, notamment sur l'impact post Covid.

Mme DE SUREMAIN – Bonjour à toutes et à tous. Nous avons effectivement été contactés rapidement pour une enquête express en deux ou trois jours sur les impacts financiers de la crise sanitaire par Simone BONNAFOUS qui est le relai du ministère. Je tiens à remercier très vivement les services qui ont répondu dans un

temps incroyablement court à cette sollicitation qui impliquait de pouvoir se projeter et faire des estimations sur ces impacts financiers de la crise sanitaire. Nous ne sommes pas en situation de pouvoir constater des dépenses précises à ce stade, sauf les commandes de masques et de gel qui ont déjà été passées.

Nous pouvons retirer de cette enquête express qu'elle était structurée en trois volets. Il y a un volet impact sur la masse salariale, un volet impact sur le fonctionnement et un volet impact immobilier, en distinguant à chaque fois les surcouts et les économies. Il me semble que nous pouvons retenir le point de vue de la masse salariale, cela a été évoqué à plusieurs reprises et dans plusieurs cadres, notamment dans le cadre d'une Commission de travail de la CPU. Il y a ici la nécessité de prolonger des contrats de recherche doctoraux. Pour un grand nombre d'entre eux, les doctorants ont été interrompus dans leur travail de recherche, qu'il s'agisse d'expérimentations, de manipulations ou d'enquêtes sur des terrains, dans des archives, ou même à l'étranger.

Il est manifeste qu'avec des échéances proches comme la soutenance d'une thèse ou même au cœur d'un travail de thèse, ce moment de confinement, de distanciation sociale et de fermeture d'un certain nombre d'établissements est un ralentissement très dommageable à l'accomplissement de leur thèse dans un délai assez restreint. Le premier enjeu est la prolongation des contrats doctoraux pour les premières, deuxièmes et troisièmes années. C'est aussi la prolongation de contrats de recherche pour des contractuels qui travaillent dans le cadre de grands projets. Il est vraisemblable que les grands projets seront prolongés, mais il faut que les financements suivent et que les personnes qui sont en contrat pendant un, deux ou trois ans puissent bénéficier de prolongations de quelques mois.

Le deuxième élément majeur, c'est le besoin de soutenir les établissements dans les équipements numériques pour proposer des alternatives au tout présentiel. Il ne s'agit

pas de passer en tout distanciel, mais comment travailler de manière hybride et de façon satisfaisante ? On ne peut pas s'improviser devin, mais on voit bien que la rentrée se prépare dans un mode intermédiaire où il pourrait y avoir du présentiel. Ce ne sera sans doute pas dans de grands amphithéâtres complètement remplis. Cela implique donc de trouver des dispositifs alternatifs et de travailler en modalité hybride. Cela implique des équipements, des salles, des amphithéâtres, mais aussi des supports, des infrastructures, de la formation pour accompagner les enseignants et les étudiants. Il y a aussi toute la problématique du télétravail bien encadré, préparé et formé pour les personnels administratifs.

Le troisième point de vigilance, c'est l'impact de cette crise sanitaire sur l'activité économique. Cela nous concerne rapidement, et quasiment directement, puisque vous savez que nous avons construit notre modèle économique sur le développement des ressources propres. Nous sommes très fortement engagés dans l'alternance, dans les formations en alternance, qu'il s'agisse de formations par apprentissage et de formation continue. C'est une part très importante de notre activité, et cela nous permet aussi d'asseoir notre développement sur des ressources propres.

Nous sommes ici au stade des hypothèses, mais s'il y a un fort ralentissement de l'activité économique, il semble que notre pays sera impacté par cette crise, nous devons anticiper une modification du nombre des inscrits dans nos formations en alternance. Cela signifie une modification de nos recettes en formation continue et en formation par apprentissage. Nous sommes ici tout à fait au stade des hypothèses. Posons par hypothèse que s'il y a une diminution de 30 % de l'activité économique, ramenée aux quatre mois de l'automne, cela pourrait signifier une baisse de 10 % de nos revenus liés à l'alternance. Que pourrions-nous dire pour l'année prochaine, pour 2021 ? Sans doute pas une diminution de 30 % de nos revenus. Nous pouvons tout de même faire l'hypothèse que cette crise ne va pas durer éternellement et que des dispositifs seront mis en place, mais cela signifie quand

même une diminution des recettes. Si elle était de 20 %, cela ferait quand même une diminution de presque 3 millions d'euros de nos revenus.

Ce serait vraiment une hypothèse sans dispositif pour essayer de soutenir l'alternance et l'apprentissage. Nous voyons donc qu'il y a un risque de diminution importante de nos revenus, mais en même temps, nous voulons croire que nos tutelles, le gouvernement et l'ensemble de la société sauront se pencher sur cette question et mettre en place des plans de soutien à l'alternance qui semblent se profiler. Nous pouvons donc espérer que ce sera moins fort que les hypothèses que je viens de formuler. En tout cas, nous attirons vraiment l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de soutenir l'alternance, l'apprentissage et la formation continue. C'est une bonne manière d'envisager la crise et l'insertion professionnelle des étudiants. Ce sont aussi des dispositifs qui peuvent être tout à fait favorables pour les entreprises. Nous serions donc ici dans une situation de gagnant-gagnant, avec les universités, les étudiants et les entreprises si l'alternance était soutenue.

Sur le plan de l'immobilier, nous envisageons surtout des retards. Vous voyez que nous sommes ici sur des programmations de moyenne ou de longue durée. Les projets que nous menons sont financés et il n'y a pas pour l'instant de remise en question de ces financements. Il y a des décalages dans le temps et des délais, mais nous ne sommes pas sur un bouleversement complet de nos projets immobiliers. Au niveau du CPER, nous sommes dans l'attente des décisions, mais il semble que les opérations du CPER qui ont été retardées reprennent. Elles ont quelques mois de délais, mais elles reprennent. Le CPER n'est pas du tout arrêté définitivement. Voilà pour ces éléments. Encore une fois, merci aux services qui nous ont permis de poser quelques hypothèses et de faire un retour au ministère. Il est lui aussi impliqué dans des dialogues stratégiques et de gestion avec Bercy. En pouvant s'appuyer sur des données transmises par les universités, il peut certainement

préparer les demandes formulées à Bercy pour le budget 2021. Il était donc important de répondre à cette enquête, même si nous sommes sur des hypothèses.

Je précise aussi que pour ce qui concerne les contrats doctoraux, nous avons bien entendu travaillé en collaboration avec Philippe TCHAMITCHIAN et la COMUE, puisque les supports des contrats doctoraux sont à l'UPEC, mais que c'est bien UPE, la COMUE, qui est l'employeur de ces contrats doctoraux. Nous avons travaillé en collaboration et nous discussions hier soir des hypothèses que nous avons transmises. Voilà pour cette enquête. Je dirai quelques mots brefs sur les contrats de site et le projet d'établissement.

Comme le Président l'a indiqué, il y a un séminaire le 12 juin. Retenez bien la date. Nous présenterons cette fois-ci non pas tout le projet d'établissement, mais la partie spécifique contrat de site. Nous serons ici bien soutenus, accompagnés et encadrés par notre tutelle. Cette partie contrat de site sera présentée aux instances de façon régulière, au CT le 18 juin, au CAC le 19 juin et puis en CA dédié au contrat de site le 26 juin. Voilà pour les points d'informations. Je ne vais pas développer davantage, car je crois que nous avons déjà été un peu longs. Il y a peut-être des questions sur ces points d'information.

M. LE PRÉSIDENT – Marie-Albane, je voudrais aussi dire que lors de notre entretien avec Simone BONNAFOUS, nous avons eu de bons retours sur le CPER.

Mme DE SUREMAIN –Oui, c'est ce que je disais sans le dire. C'est-à-dire que le CPER a été retardé, mais il n'est pas du tout suspendu. Jean-Luc, je te laisse vraiment compléter sur ce point du CPER et ce qui peut être dit à ce stade.

M. LE PRÉSIDENT – Je crois qu'il n'y a pas tellement de choses à dire. Vous avez vu que nous avons participé au plan de relance à la fois sur le plan immobilier avec des envois qui ont été faits au niveau rectoral et ministère, puis sur les équipements recherche, avec un travail qui a aussi été fait dans l'urgence, comme en ce moment.

Il a été fait avec une Commission d'évaluation de la partie recherche de la CE du CAC. Cela a permis de faire des catégories, de mettre des équipements lourds et de décliner ensuite ces équipements. Personne n'a été oublié. Je crois que c'était très bien de faire ce travail collectif. Le CPER sera retardé, mais peut-être pas tant que cela. Il y a d'ailleurs eu des annonces dans la presse autour de cela, en particulier au niveau de l'État. Il a besoin de relance, et nous savons que quand l'immobilier ou quand le bâtiment va, tout va. Il y a cette expression qui signifie de relancer les machines, notamment par de l'immobilier. Ici, Simone BONNAFOUS nous a dit que c'était en discussion, mais que les retours étaient globalement plus positifs vers un CPER qui n'aurait été décalé que de quelques mois. Cela n'aurait pas été au-delà de quatre ou six mois, en tout cas pas forcément de façon très éloignée du calendrier attendu.

Ce sont plutôt de bonnes nouvelles. À la suite de ce que nous vous avons présenté, l'UPEC est très bien placée pour répondre aux défis qui sont aujourd'hui majeurs, post-Covid, dans lequel il y a une approche économique et forcément aussi d'accompagnement des lycéens étudiants sur le monde professionnel, qui sera à l'évidence une période de chômage. Il y aura un plan alternance. Je pense que de ce côté, nous avons tous les outils et toute la panoplie pour répondre très fortement aux besoins des entreprises. Certes, il y aura probablement moins de contrats professionnels. Les entreprises se tourneront probablement vers l'apprentissage. Nous ne savons pas tout cela non plus. Je pense néanmoins que nous pourrons tirer notre épingle du jeu, justement par des formations originales et très professionnelles. Sur le plan de la recherche, nous avons aussi des signaux à travers ces plans de relance qui permettent de penser que nous aurons des financements. Rien n'est arrêté. Je pense en tout cas que dans le contexte difficile, nous avons plutôt des atouts majeurs pour répondre au défi qui nous attend. Je pense que nous avons été longs. Y a-t-il des commentaires supplémentaires sur ces propos ? M. BAZIN, vous êtes le nouveau représentant Inserm du CA. Vous souhaitez peut-être vous présenter ?

M. BAZIN – Oui, bonjour. Je suis Raymond BAZIN. Je suis directeur de recherche émérite Inserm. Je suis chargé de mission à l'institut thématique de l'Inserm en physiopathologie, métabolisme et nutrition. On m'a demandé de représenter l'Inserm dans ce CA, ce que j'ai accepté très volontiers.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Bienvenue M. BAZIN. Comme cela, tout le monde vous voit et c'est parfait. Bienvenue dans ce CA, et au plaisir de vous rencontrer quand nous pourrons de nouveau nous voir de visu.

Je vous propose d'entrer maintenant dans le Conseil d'administration. Je passe la parole à Mme DE SUREMAIN pour les différents points Vie de l'établissement.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2020.

Mme DE SUREMAIN – Merci. Le premier point est classique. Il est question de l'approbation des procès-verbaux des séances précédentes. Il y a dans un premier temps à approuver le procès-verbal du 12 mars. J'ai vu que certains l'avaient relu hier soir. J'ai apporté quelques corrections. C'est un procès-verbal de bonne facture. Il y a toujours quelques coquilles amusantes, mais il m'a semblé qu'il était vraiment de bonne facture. Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce Procès-verbal, ou des corrections supplémentaires à apporter ? Quand je l'ai relu, Éric PELLET ne l'avait pas encore relu. Ce n'est pas habituel, mais je ne doute pas qu'il l'ait relu. Pas de remarques ? Merci. Mme HMAMOU, pouvez-vous donner lecture des procurations ? Il est 9h56. Je l'indique pour le procès-verbal.

Mme HMAMOU – Mme LE LAGADEC a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ. M. DOUSSET a donné procuration à M. DUBOIS-RANDÉ. M. GRIMBERT a donné procuration à Mme LANGLOIS. M. MEKONTSO DESSAP a donné procuration à Mme CADUSSEAU. Mme ARMINOT a donné procuration à M. LOWENSTEIN. M. LEGAL a donné procuration à Mme DE SUREMAIN. Mme DESPRES a donné procuration à M. THAUVRON. M. ZOUGBÉDÉ a donné procuration à M. THÉVENET. M. TROUMI a

donné procuration à M. LOWENSTEIN. Mme LARIA a donné procuration à M. THAUVRON.

Mme DE SUREMAIN – Merci. Je rappelle la procédure de vote. Nous allons procéder par trois vagues de vote, trois tours de vote sous la forme d'un sondage. Il va s'afficher à l'écran les trois possibilités de vote : oui, non ou abstention. Au premier tour de vote, les présents en visio voteront uniquement. Ensuite, au deuxième tour de vote ne voteront que ceux qui ont une procuration, pour leur première procuration. Puis, il y aura un troisième tour de vote pour ceux qui auraient une deuxième procuration. Nous additionnerons ensuite toutes ces réponses et nous aurons le vote global du CA. Nous avons déjà testé cette procédure. Elle fonctionne assez bien. Y a-t-il des questions sur cette procédure ?

M. THEVENET – Bonjour. Excusez-moi, j'ai une question. Le son a été coupé pendant la lecture des procurations. Qui a la procuration de M. ZOUGBÉDÉ ?

Mme DE SUREMAIN – Il s'agit de M. DELBÉ. Pour plus de sécurité, s'il y a eu une petite interruption, d'autres personnes n'ont peut-être pas entendu toutes les procurations. Mme HMAMOU, je vais vous demander de relire les procurations et que chacun note bien s'il a une, deux ou aucune procuration. C'est important pour nos tours de vote.

Mme HMAMOU répète les procurations.

Mme DE SUREMAIN – Merci. Pouvons-nous procéder au premier tour de vote ? Il est 9h59. Nous lançons donc un premier sondage.

M. VIALA – Je change la diapositive.

Mme DE SUREMAIN – Pour ce premier tour de vote, les présents votent une fois en cliquant sur oui, non ou abstention. Tout le monde voit-il le sondage ? Bien.

M. VIALA – J'ai 19 votants. Pouvez-vous me confirmer que c'est correct ?

Mme DE SUREMAIN – Oui.

M. VIALA – Je publie les résultats du sondage.

Mme DE SUREMAIN – Nous allons les lire à haute voix pour le procès-verbal. Nous avons 17 oui et 2 abstentions. Nous allons passer au deuxième tour de vote. Ne votent ici que ceux qui ont une première procuration.

M. VIALA – J'ai 7 votants. Je publie les résultats du sondage.

Mme DE SUREMAIN – Mme HMAMOU, avons-nous bien sept votants pour ces premières procurations ?

M. HMAMOU – Oui.

Mme DE SUREMAIN – Nous avons 7 votes positifs. Nous allons passer au troisième tour de vote pour ceux qui ont une deuxième procuration.

M. VIALA – J'ai 3 votants. Je publie les résultats.

Mme DE SUREMAIN – Nous avons 3 votes oui. Nous avons donc 27 oui et 2 abstentions pour ce procès-verbal du 12 mars 2020. Merci beaucoup. Il est donc adopté.

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2020 est adopté à la majorité.

Nous passons maintenant au deuxième procès-verbal du CA du 27 mars. Éric PELLET nous indique qu'il l'a relu tardivement, mais qu'il a trouvé de nombreux contresens. J'ai l'impression qu'il y a des transcriptions audio automatiques. Cela donne des choses parfois un peu phonétiques, avec des homonymes. C'est quelquefois assez drôle, mais j'ai trouvé un procès-verbal de plutôt bonne facture.

Il y a parfois quelques interruptions dans la transcription, parce que l'on entend mal ou il y a des passages inaudibles. Cela peut effectivement gêner la continuité du PV. Cela doit nous inciter à essayer de parler pas trop vite et distinctement lorsque nous nous exprimons. Il y a de petites coquilles amusantes. *BigBlue Button* était devenu

BugBlue Button. Nous espérons que *BigBlue Button* ne va pas buguer. Il y avait de petites choses comme cela. Avez-vous des remarques ou des commentaires sur ce deuxième procès-verbal du 27 mars ?

Éric PELLET a remarqué davantage d'erreurs de compréhension que d'habitude. Nous avons des perceptions différentes. J'espère que ces erreurs ont été corrigées. S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au vote. Il est 10h06. Il n'y a pas de modification des procurations. Nous allons passer au premier tour de vote pour les présents uniquement.

M. VIALA – Je lance le premier tour de vote. Il me manque un votant. Non, c'est bon. Je publie les résultats.

Mme DE SUREMAIN – Nous avons 18 votes positifs et une abstention. Nous allons lancer le deuxième tour de vote, pour les personnes qui ont une première procuration.

M. VIALA – Je publie les résultats.

Mme DE SUREMAIN – Nous avons 7 votes positifs. Nous allons lancer le troisième tour de vote pour les deuxième procurations. Nous avons 3 votes positifs.

Cela fait au total 28 votes positifs et une abstention pour ce procès-verbal du 27 mars 2020. Il est donc adopté. Je vous remercie. Nous en avons fini avec le vote des procès-verbaux. Merci M. VIALA pour toutes ces manipulations.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2020 est adopté à la majorité.
--

2. VIE INSTITUTIONNELLE

2.1. Approbation de précisions apportées aux statuts de la fondation

Mme DE SUREMAIN – Nous pouvons poursuivre avec le point suivant qui concerne la vie institutionnelle. Je vais passer la parole à Mustapha ZIDI.

M. ZIDI – Bonjour à tous. Ce point concerne l'approbation de précisions apportées aux statuts de la fondation partenariale. Comme vous le savez, ces statuts ont été examinés à l'automne dernier par le Conseil d'administration. Ils ont été votés sous forme provisoire. Depuis, il a été apporté un certain nombre de compléments qui concernent essentiellement deux articles de ce projet de statut. L'article 7 porte sur le programme d'actions pluriannuelles et l'article 11 sur la composition du Conseil d'administration de la fondation partenariale.

Sur l'article 7, ce que vous avez sous les yeux, il a été indiqué précisément les membres fondateurs qui nous ont rejoints pour la création de cette fondation partenariale. En plus de l'UPEC, nous avons l'entreprise Thalès. Nous avons aussi l'entreprise BNPP et l'AGEFIPH. Pour ceux qui ne la connaissent pas, Il s'agit de l'Association de GEstion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées. C'est un organisme paritaire qui permet d'aider au maintien à l'emploi des personnes handicapées dans des entreprises du secteur privé, avec une mission de service public.

Parmi les membres fondateurs précisés au niveau de l'article 7, nous avons le Crédit Mutuel Innovation. Enfin, nous avons le Conseil Départemental de Seine-et-Marne. Nous avons bien cinq membres fondateurs qui nous ont rejoints, avec des apports financiers précisés au niveau de cet article 7.

Il a été aussi précisé l'aspect de ce programme d'actions pluriannuelles, en particulier le fait que les sommes doivent être consignées. Le cabinet d'avocat qui nous a suivis sur ces aspects, en particulier juridiques et financiers, a proposé la CARPA. Nicolas

pourra peut-être préciser par la suite ce dont il s'agit. C'est une structure qui permet de consigner des sommes. C'est lié aux avocats. Il est aussi précisé au niveau de l'article 7 le fait que les fondateurs devraient normalement payer une caution bancaire. Elle est demandée par le Rectorat, qui prendra la main autour de ce projet de fondation partenariale. Suivant les Rectorats, les organismes publics comme l'Université ou le CD 77 pourront ou non payer cette caution bancaire. Pour les entreprises privées, il s'agira aussi de négociations à entamer avec le Rectorat. Pour cet article 7, vous avez le tableau qui précise aussi l'apport financier de chaque membre fondateur sur cette programmation pluriannuelle qui va de 2020 à 2024. Cela concerne l'article 7.

Il a ensuite été précisé l'article 11 sur la composition du Conseil d'administration. Les règles sont relativement claires pour les fondations partenariales. Les textes réglementaires précisent l'organisation et la composition quantitative de ces Conseils d'administration. Nous devons avoir au maximum deux tiers de représentants des membres fondateurs et au moins un tiers des personnalités qualifiées. Comme vous le savez, il a été acté à l'automne dernier que l'UPEC doit garder la majorité au niveau du Conseil d'administration de la fondation partenariale.

Il y a une autre précision qu'il s'agit aussi d'apporter. Ce sont des discussions que nous avons eues avec le cabinet d'avocats et les retours que nous avons eus par ailleurs, nous sommes partis sur un Conseil d'administration de 20 personnes. Ce sont 20 membres qui constitueront ce Conseil d'administration, avec les différents critères que j'ai précisés. Pour le collège des membres fondateurs, cela nous amène à une composition de 13 membres, avec 5 pour les membres fondateurs autres que l'UPEC et 8 pour les représentants de l'UPEC. Cela veut dire qu'au niveau du collège des membres fondateurs, l'UPEC serait majoritaire.

Ces membres fondateurs désignent in fine les membres du collège des personnalités qualifiées. Elles seront au nombre de 7, de telle façon à ce que nous ayons au total

20 membres au Conseil d'administration. Tout cela est précisé dans cet article 11, qui permet d'être dans ce qui a été acté à l'automne dernier. Il s'agit encore une fois que l'UPEC soit majoritaire au niveau de ce Conseil d'administration de la fondation partenariale. Voilà les modifications et les ajouts essentiels qui ont été apportés. Voilà ce que je pouvais dire pour cette première intervention. M. LIGNEUL, vous pouvez peut-être préciser des discussions qui ont eu lieu lors de la Commission des statuts du 19 mai. Elle a examiné ces articles, entre autres.

M. LIGNEUL – Merci de me passer le relai de cette façon M. ZIDI. Il serait d'abord bien de pouvoir mettre le texte et les articles, parce que j'imagine qu'il est difficile de suivre sans avoir le texte et les articles, sans vouloir remettre une seconde en cause la qualité de vos explications. Sans avoir le texte sous les yeux, c'est moins facile de comprendre. Sous cette réserve, la Commission des statuts s'est réunie la semaine dernière. Elle n'a examiné que la modification des statuts qui avait été faite par rapport à la personne initiale. Le principe de la fondation est la première modalité de statut qui est déjà assez précise. Elle avait été envisagée précisément par la Commission des statuts. Dans l'ensemble, l'écho est favorable à ces modifications. Il y a des dimensions qui relèvent du choix politique, si c'est tel partenaire ou tel autre. Mais je crois que nous pouvons tous nous féliciter de l'avancée de ce projet. Simplement, sur le fond, l'avis de la Commission des statuts est très favorable à ce projet de statut. Nous voulions simplement faire deux observations pour essayer un peu d'orienter un peu les choses pour la suite.

Il nous a paru important d'essayer de prendre des garanties sur ces aspects. Le premier de ces aspects est la question du séquestre. C'est la conséquence de l'article 7. Cette question du séquestre intéresse ce que nous faisons de l'argent versé par les membres fondateurs de la fondation, ainsi que de décider sur quel compte bancaire nous le mettons. Il avait été proposé par le Conseil de l'université d'utiliser

la caisse de règlement pécuniaire des avocats, la CARPA. C'est en réalité un compte bancaire ouvert auprès d'un établissement bancaire par l'ordre des avocats.

Ce serait ici dans ce qui est proposé par l'ordre des avocats de Lyon, avec une convention de séquestre assez traditionnelle. Nous voulions laisser les coudées franches au président de l'université pour qu'il puisse conclure une convention de séquestre soit avec la CARPA si les conditions proposées convenaient à l'université, soit avec n'importe quel autre établissement notoirement solvable qui apporterait des conditions qui pourraient lui être favorables. L'idée est d'abord que nous ne voulons pas que ce séquestre soit rémunéré, même si les taux d'intérêt augmentent. Nous voulons que les conditions de séquestre soient précisées clairement. L'autre idée est qu'un établissement bancaire auprès duquel nous séquestrerions ces sommes, aurait envie en contrepartie d'apporter des sommes à la fondation.

Vous voyez que nous ne nous inscrivons pas dans une logique de défiance, d'inquiétude ou autre. Il n'y a aucun problème. Un compte CARPA n'est pas un compte organisé par des repris de justice. L'idée est de permettre d'obtenir de meilleures conditions si jamais il s'avère qu'il est possible de le faire à l'avenir. L'idée est donc de préciser les frais de cautionnement bancaires qui seront nécessairement en pratique imposés à ceux qui promettent d'apporter de l'argent dans la fondation et qui ne l'apportent pas tout de suite.

Ces sommes qui font l'objet d'une promesse d'apport sont en réalité cautionnées avec un cautionnement bancaire. Nous voulions que ce cautionnement soit souscrit auprès d'un établissement bancaire et que les frais de ces cautionnements, qui sont parfois très élevés, avec des frais financiers importants induits, ne soient pas en tout état de cause imputés à l'UPEC. Il y a juste une petite nuance sur ces questions. Il est possible que ces frais soient imposés en partie par le Rectorat à l'UPEC. Je crois que l'idée était de permettre au président de l'université d'avoir une position plus favorable dans une

négociation qui pourrait être menée avec le Recteur dans la mise en œuvre de ce contrat de fondation.

D'autre part, s'agissant de l'article 11 du projet, nous voulions faire en sorte que l'on puisse s'assurer de la pérennité et de la position de l'UPEC dans le temps, au sein des instances gouvernantes de la fondation. Souvenez-vous que cette idée avait été débattue lors de précédents débats relatifs à la fondation, il s'agissait que l'UPEC dispose d'une position de force au sein de cette fondation sur le plan financier, ainsi que sur le plan des décisions qui seraient susceptibles d'être prises.

Globalement, la rédaction de l'article 11 actuel conduit à un accord de la Commission des statuts qui émet un avis favorable. Elle attire toutefois l'attention du président sur la nécessité de vérifier scrupuleusement lorsque le règlement intérieur sera adopté, pour qu'il permette de maintenir une position favorable à l'UPEC, et de s'assurer que les conditions dans lesquelles nous désignerons les membres de ce CA soient soucieuses de la défense des intérêts de l'université. Il s'agit donc d'un avis favorable, avec quelques mises en lumière de questions qui pourraient devenir stratégiques à l'avenir. Voilà pourquoi la Commission des statuts et règlements a dans l'ensemble émis unanimement un avis favorable. Je vous remercie et je suis à votre disposition si vous avez des questions.

M. ZIDI –Y a t-il des remarques concernant ces modifications ou ces compléments apportés aux statuts provisoires votés à l'automne dernier ?

M. PELLET – Je voudrais revenir sur l'article 11 et la composition du Conseil d'administration dont nous avons bien souvent débattu. Je rappelle qu'il a été une pierre d'achoppement de nos débats. J'ai repris le compte rendu du Conseil d'administration du 8 novembre dernier, où les statuts ont été votés. Je reprends les paroles de M. ZIDI : *« Je passe à l'article 11, et plus précisément à la composition du Conseil d'administration. Nous en avons discuté la fois précédente.*

Il s'agit de bien préciser le fait que l'université contrôle cette fondation partenariale, en particulier au niveau du Conseil d'administration, et de sa composition. L'article 11 indique clairement que le Conseil d'administration de la fondation est composé d'une majorité de représentants de l'UPEC, qui sera fondatrice de cette fondation ». Il est donc question d'une majorité de représentants de l'UPEC dans le Conseil d'administration. Nous sommes passés d'une majorité dans le Conseil d'administration à une majorité dans le collège des fondateurs. Vous allez me dire que nous allons choisir les personnalités qualifiées, mais avec 8 sur 20 membres, le résultat est que les représentants de l'UPEC ne sont pas majoritaires dans ce Conseil d'administration.

M. ZIDI – Il faut lire complètement l'article 11 sur les personnalités qualifiées. Nous le verrons tout à l'heure concernant le mandat que nous allons donner au président. Il réunira les membres fondateurs. Encore une fois, c'est le même process que pour le CA de l'université. Pour un certain nombre d'entre elles, les personnalités sont désignées suite à une première réunion. C'est ce qui aura lieu ici. Les membres fondateurs vont se réunir. Nous serons donc ici majoritaires. Ces membres fondateurs désigneront les personnalités qualifiées, notamment celles qui appartiendront à l'UPEC. C'est écrit dans l'article 11. Ce sera davantage précisé dans le mandat donné au président qui vous sera proposé par la suite. Il permettra de faire en sorte que ce règlement intérieur aille aussi dans ce sens. De toute façon, l'UPEC sera majoritaire au niveau du Conseil d'administration. Il n'y a aucune inquiétude à avoir de ce côté-là.

M. PELLET – J'avais lu l'article jusqu'au bout. Dans le paragraphe suivant de l'article 11, j'avais bien vu que le règlement intérieur précise les critères et modalités de désignation des personnalités qualifiées, notamment concernant les membres qui ont appartenu ou qui appartiennent à l'UPEC. À aucun endroit il n'est précisé la proportion de membres qui appartiennent à l'UPEC. Dans la mesure où il y a une partie sur le

collège des fondateurs, je ne peux pas m'empêcher de voir un tour de passe-passe dans la précision d'anciens ou d'actuels membres. Cette précision est de plus totalement vague. Nous n'avons pas de nombre. Cela ne garantit pas du tout la majorité à l'UPEC.

M. LE PRÉSIDENT – Ce sera une majorité puisque nous serons 11 représentants de l'UPEC. L'UPEC peut désigner. Nous avons inscrit dans les éléments le fait que les personnalités extérieures peuvent être des membres de l'UPEC. Il n'y a aucune entourloupe. Si on pense qu'il y a une entourloupe sur une fondation, il faut être un peu particulier. Excusez-moi de vous le dire. Vous avez eu la plaquette, le but de cette convention sont des valeurs. Ces valeurs sont universelles. Je ne crois pas que nous nous orientons vers une fondation à visée autre que les valeurs qui sont celles de l'université. Je voudrais que les choses soient clairement dites et j'insiste là-dessus. Il y aura donc une majorité de gens de l'UPEC, puisque nous avons introduit la possibilité de mettre trois personnes de l'UPEC en qualité de personnalités extérieures. Sinon, nous étions sur un CA de 50 personnes, ce qui était délirant. On nous a conseillé d'avoir un CA de 20 personnes. C'est déjà bien, parce qu'au-delà, c'est difficile. Cela nous permettait de travailler l'idée de mettre la majorité en nommant des personnalités extérieures UPEC. C'est donc très clair.

M. PELLET – Non, ce n'est pas si clair. Je n'ai pas parlé d'entourloupe, mais de tour de passe-passe entre nous au niveau du CA par rapport à ce qu'a été le vote précédent. Ce que vous dites confirme mon analyse. Cette précision de la possibilité non quantifiée de nommer des membres ou d'anciens membres de l'UPEC est une sorte de petite compensation. Entre novembre et maintenant, nous sommes en effet passés d'une majorité au CA à une majorité dans le collège des fondateurs.

Dans le CA sur le papier, rien ne garantit que l'UPEC ait la majorité. Je ne suis même pas certain que ce soit inscrit dans le règlement intérieur. Nous sommes passés à une minorité, alors que l'une des bases du vote du 8 novembre était que l'UPEC soit

majoritaire au CA. Les confrontations d'arguments ont été assez claires. Sur le papier, nous ne sommes pas majoritaires. Il serait peut-être mieux de dire que les partenaires ne voulaient pas de cela et que ce qui est proposé ici est le fruit d'un compromis, expliquant cet ajout de la possibilité de nommer des gens de l'UPEC, mais nous n'avons pas ici ce qui était donné comme garantie au 8 novembre. Depuis le début, je dis que c'est le problème de la fondation partenariale.

M. LE PRÉSIDENT – M. PELLET, nous n'allons pas refaire le match à chaque fois. Vous avez parlé suffisamment longtemps. Je passe la parole à M. LIGNEUL.

M. LIGNEUL – Merci M. le Président. Je voudrais d'abord dire que je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit par M. PELLET, mais je crois que vous ne dites pas quelque chose de si différent que cela l'un et l'autre. En réalité, l'état du droit, c'est que l'on ne peut pas écrire que l'UPEC sera majoritaire au Conseil d'administration. Cela poserait de vrais problèmes d'opportunité politique. On ne peut pas le dire ou l'écrire parce que c'est l'état du droit. Nous avons fait le choix d'une forme de fondation. Nous ne refaisons plus ce vote, nous ne pouvons donc pas écrire cela. En revanche, il est possible d'organiser un système dans lequel lorsque nous désignons des personnalités extérieures dans un cadre où nous avons une majorité nette pour les désigner, nous le faisons dans un sens qui soit favorable aux intérêts de l'UPEC.

Nous avons eu ces débats à la Commission des statuts, et tout le monde comprend qu'ils sont importants. C'est la raison pour laquelle nous avons attiré l'attention du président sur le fait qu'il fallait veiller, comme si c'était du lait sur le feu, au fait que les intérêts de l'UPEC soient effectivement défendus à ce moment. Nous pouvons aussi écrire qu'il y aura une majorité de membres de l'UPEC dans ce Conseil d'administration, mais cela aura pour conséquence que le Recteur nous dira que ce n'est pas possible parce que ce n'est pas conforme à la loi. Cela ne servira donc à rien. Je pense qu'il faut que nous essayions ensemble de défendre au mieux que nous pouvons les intérêts de l'UPEC. Il s'agissait de défendre ensemble du mieux que nous

pouvions les intérêts de l'UPEC, dans le cadre de ce qui est permis par la loi. C'est vraiment la démarche qui a été la nôtre à la Commission des statuts et des règlements.

C'est pour cela que nous avons volontairement voulu laisser cette rédaction. Nous aurions pu dire que nous n'étions pas d'accord avec la rédaction. Cela m'est arrivé. Sur ce projet en particulier, cela ne m'aurait pas posé de souci de dire que je n'étais pas d'accord. En revanche, l'idée était d'attirer l'attention du président sur le fait que nous voulions nous faire l'écho de ces débats. Nous voulions que l'UPEC ait de facto une position forte. Je crois qu'il ne faut pas non plus tout remettre en cause. Je comprends la perspective de la défense des intérêts de l'UPEC. Je trouve que c'est une bonne perspective. Je crois qu'il faut vraiment le faire dans un cadre légal. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT– Merci pour ces précisions. Y a-t-il d'autres interventions ? Vous avez bien compris que la volonté affirmée d'une fondation est pour nous de pousser en avant des chaires qui sont sur les valeurs de l'UPEC, d'aider la construction d'accroches recherche pertinentes. Il y aura de toute façon un Conseil scientifique de cette fondation dans lequel seront très largement représentés l'ensemble des acteurs de l'UPEC. La volonté exprimée, en tout cas par moi, est vraiment d'accompagner un projet d'établissement. Nous nous sommes placés ainsi. Y a-t-il d'autres interventions ? Sinon, je vous propose d'adopter ces statuts définitifs.

Nous passerons ensuite au mandat pour que je puisse aller discuter ensuite avec le Rectorat. Simone BONNAFOUS a eu les documents, puisqu'elle nous représente au niveau du Rectorat à l'ESRI. Elle va nous mettre en contact avec les personnes du Rectorat qui sont en appui et en discussion sur la fondation, puisqu'il reste d'autres étapes. Vous l'avez compris. La fondation n'est pas aujourd'hui créée. La création nécessite encore beaucoup d'approches complémentaires. S'il n'y a pas d'autres

points de discussion, je vous propose de passer au vote, avec les mêmes modalités. Il est 10H33. J'imagine que les procurations n'ont pas changé.

Mme HMAMOU – Il n'y a aucun changement pour les procurations.

M. LE PRÉSIDENT– Je voulais signaler que parmi les fondateurs, le CD 77 est présent. Je remercie en particulier Geneviève SERT et le président du 77. Ils nous accompagnent sur ce projet de fondation.

M. VIALA – Je commence par le premier tour de vote. J'ai 18 votants. Je publie les résultats. Nous avons 15 oui, 2 non et 1 abstention pour le premier tour de vote. Je passe au tour de vote pour les procurations. J'ai 7 votants et 7 oui. Nous passons au deuxième tour de vote pour les procurations. Nous avons 3 trois oui.

Mme DE SUREMAIN – Cela fait un total de 25 oui, 2 non et 1 abstention.

L'approbation de précisions apportées aux statuts de la fondation est adoptée à la majorité.

M. LE PRÉSIDENT– Nous avons abordé le deuxième point en novembre. C'était finalement indépendant des diapositives. Le mandat est ici pour que je puisse finaliser la création de la fondation sur les négociations avec les partenaires, les fondateurs et le Rectorat. Y a-t-il des points sur cette question ? Vous voyez le mandat s'afficher ici. **M. LIGNEUL**, vous souhaitiez dire quelque chose de particulier sur ce point ?

M. LIGNEUL – Merci. Je ferais juste une observation. Il faut que le mandat soit suffisamment large. Dans le cadre de la tutelle, comme vous le disiez tout à l'heure, il peut y avoir des échanges qui peuvent être importants et remettre en cause un certain nombre de points qui étaient débattus et votés avant, parce que le Recteur peut très bien demander de modifier tel ou tel aspect dans le cadre de la tutelle. Pour

moi, cette rédaction de mandat ne pose pas de difficultés. Je suis à votre disposition si vous avez des questions, mais je n'ai rien d'autre à ajouter.

M. LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des modifications ? Je ne sais pas ce que demandera le Rectorat. Je n'en ai aucune idée.

M. PELLET – Cela portait plutôt sur le non substantiel et le qualificatif. Quelle est la barre ?

M. LE PRÉSIDENT – M. LIGNEUL peut peut-être répondre à cela.

M. LIGNEUL – Cela peut être substantiel ou non substantiel. Je pense par exemple à ce que nous disions tout à l'heure. Par rapport au cautionnement des apports, il y a des Rectorats qui exigent systématiquement un cautionnement des apports, y compris pour les personnes publiques. Juridiquement, cela ne se justifie pas forcément, sauf à considérer que Necker reviendrait au ministère des Finances et que l'on déciderait à nouveau de la banqueroute de l'État. Si ce n'est pas le cas, l'État est solvable et l'Université en tant qu'établissement public l'est aussi. Il y a des recteurs qui quand même, pour des raisons qui leur appartiennent, ont ce type d'exigences. Elles peuvent parfois avoir des conséquences dans la rédaction des statuts et dans le fonctionnement quotidien de la fondation. Je crois que l'idée est de donner un mandat suffisamment large au président pour que le débat constructif qui existe avec le Rectorat aille toujours dans ce sens. Globalement, c'est une autorité de tutelle qui nous est plutôt favorable. Nous pouvons en tout cas l'espérer.

Mme DE SUREMAIN – Si je peux apporter un point de commentaire à ce mandat, je voudrais attirer l'attention sur le dernier paragraphe. Il précise bien que le président s'assure que le règlement intérieur de la fondation partenariale permette que l'UPEC soit majoritaire au sein du Conseil d'administration de la fondation, comme le prévoient les statuts de la fondation. Je crois que c'est une précision importante.

M. le Président – Merci Mme DE SUREMAIN. C'est le souci qui avait été émis lors de la Commission des statuts. Il a été utilement repris dans ce projet de mandat.

M. PELLET – Excusez-moi, puis-je poser une question ? Même si nous craignons que cela aille trop loin, je n'irai pas trop loin. Ce dernier paragraphe indique « *comme le prévoient les statuts de la fondation* ». Nous venons de voter les statuts de la fondation où il n'est pas écrit que l'UPEC sera majoritaire au Conseil d'administration. Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure, mais il y a juste cette mention de la possibilité d'envisager des nominations de personnes de l'UPEC en qualité de personnalités extérieures. Là encore, bien qu'il n'a pas été dit clairement que c'est le fruit d'un compromis, et donc d'un changement par rapport à la version de novembre, comment pouvons-nous rendre compatible la notion de personnalité qualifiée, normalement extérieure aux fondateurs et le fait qu'ils appartiennent à l'UPEC ?

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons peut-être voter un mandat dans lequel nous prévoyons que l'UPEC soit suffisamment représentée au sein du Conseil d'administration. Une fois de plus, on ne peut pas l'écrire. C'est à mon avis une scorie que je n'avais pas vue dans le projet.

M. PELLET – Écrire « *suffisamment représentée* », c'est annoncer enfin ouvertement que vous avez renoncé à la majorité au Conseil d'administration. Je suis désolé. Si les administrateurs qui votent oui ne voient pas les contradictions, j'ai vraiment du mal à comprendre comment l'on peut à chaque étape voter oui, alors que chaque étape a contredit ce qui a été voté la fois précédente, dans ce processus de la fondation.

M. LE PRÉSIDENT – M. PELLET, il y a des votes, et c'est gênant si vous ne les respectez pas.

M. PELLET – Je les respecte de toute façon.

M. LE PRÉSIDENT – Je pense qu'il faut laisser ce qui est dans le mandat. Je m'inscris dans ce que nous avons dit et annoncé, ce qui peut être écrit et ce qui ne peut pas l'être, que l'UPEC soit majoritaire au Conseil d'administration de la fondation. Nous pouvons voter le mandat. C'est un mandat de Conseil d'administration. Je crois que nous pouvons le laisser comme tel. J'entends ce qu'a dit M. LIGNEUL. Je pense

que nous pouvons voter un mandat d'un Conseil d'administration. Il n'est pas contradictoire puisque c'est un mandat que vous me donnez. Je ne sais pas ce qu'en pense Mme DE SUREMAIN. Je pense qu'il faut laisser les termes de ce mandat.

Mme DE SUREMAIN – Je crois qu'à l'issue des discussions de la Commission des statuts, nous avons bien vu les difficultés de la constitution du CA, avec ces différents collèges. Il est très important de conserver ce paragraphe et de bien indiquer que nous restons sur une présence majoritaire de l'UPEC dans le CA. Il va se faire sur deux collèges : celui des fondateurs et celui des personnalités. Cela me semble cohérent avec ce qui a été annoncé depuis le début de ce projet de création de fondation.

M. LE PRÉSIDENT– Merci. Je vous propose de passer au vote.

M. VIALA – Je commence par le premier tour de vote. Je publie les résultats du sondage. Nous avons 15 oui, 1 non et 3 abstentions. Je passe au second vote pour les premières procurations. Nous avons 7 oui. Je lance le troisième tour de vote pour le deuxième tour des procurations. Je publie les résultats. Nous avons 3 oui.

Nous avons donc un total de 25 oui, 1 non et 3 abstentions.

L'autorisation de mandat au Conseil d'administration donnée au président est adoptée à la majorité.

M. LE PRÉSIDENT– Merci à tous pour votre confiance. Je pense que c'est une bonne nouvelle pour l'UPEC. Nous avons tous ensemble, avec M. PELLET, considéré que nous sommes sur des valeurs, mais aussi la voix de l'UPEC sur ces éléments. Je m'en fais le garant. Nous continuons.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. Approbation relative à la politique indemnitaire BIATSS

Mme DE SUREMAIN – Nous passons sur un point concernant la politique et les dispositions indemnitaires pour les BIATSS. Je vais vous demander la main M. VIALA, parce que je vais projeter les documents. Merci.

Je dirais peut-être en introduction que c'est une nouveauté que d'aborder au CA ces questions de l'indemnitaire pour les personnels BIATSS de l'UPEC. C'est une nouveauté. Jusqu'à présent, l'usage était d'adopter ces mesures indemnitaires dans le cadre du CT. Ici, la nouveauté est de les présenter au CA pour approbation. D'un point de vue politique, nous sommes très favorables à ce changement des habitudes et des usages. Il ne s'agit pas de dire que l'usage précédent était non valide. Il était tout à fait valide. Il n'y a pas de remise en question de la politique indemnitaire telle qu'elle a été pratiquée et appliquée jusqu'à présent.

Je vais demander à Christophe BASQUIN de préciser ces aspects de pratique réglementaire, mais je dirais que d'un point de vue politique, cela nous permet en toute transparence de présenter notre politique dans ce domaine, et donc de la partager avec le CA. Il s'agit de solliciter l'approbation des membres du CA. C'est pour cela que nous serons sur deux volets pour cette politique indemnitaire. Il y aura un volet de régularisation, mais il n'y avait pas de fragilité à ces mesures. Et puis, il y a un deuxième volet qui sera un volet de proposition de nouvelles mesures. Je pense que Christophe BASQUIN pourra nous éclairer sur les enjeux, tenants et aboutissants de cette modification de pratiques et d'usages.

M. BASQUIN – Merci. Vous avez en effet déjà dit beaucoup de choses. Cette évolution tient en effet à deux éléments. Vous avez cité le premier. Il s'agit de la volonté de rendre le Conseil d'administration encore plus acteur des principaux choix concernant l'université. Le deuxième élément est d'ordre plus réglementaire, ou plus exactement

d'ordre jurisprudentiel. Cela correspond aussi à une demande et une attente de la Cour des comptes pour la jurisprudence sur ces dossiers et ces questions qui ont eu lieu des derniers mois. Lors de ses contrôles, elle est de plus en plus attentive aux termes des délibérations des Conseils d'administration sur toutes les questions indemnitaires.

Mme DE SUREMAIN – Merci Christophe. Nous allons commencer avec ce premier volet de régularisation de certaines dispositions indemnitaires. Nous allons commencer par vous proposer de revenir sur ce que nous appelons l'indemnité concernant les BIATSS. C'est un travail qui a été mené l'an passé dans le cadre d'un groupe de travail émanant du CT. Ce groupe de travail a examiné l'indemnitaire du travail du soir et du week-end. Il a fait évoluer la situation. Cela a été sanctionné par un avis du CT au mois d'octobre 2019. Nous vous présentons cette évolution qui a été vue en CT en octobre 2019 et que nous proposons à votre approbation.

Pour mémoire, le temps de travail du soir et week-end était cadré par la circulaire temps de travail appliquée à l'UPEC. Christophe BASQUIN pourra revenir sur tous les éléments si nécessaire. Si je résume, il y avait une approche soit par une majoration du temps de travail avec des coefficients pour les heures de soir et week-end, soit l'agent pouvait faire le choix d'un régime indemnitaire basé sur des forfaits pour le travail du samedi ou du dimanche ou de tout le week-end.

Le CT a mis en place une autre approche plus précise et plus fine. Il est ressorti du travail mené conjointement avec les organisations syndicales que cette manière d'envisager le travail du soir et week-end était plus pertinente. Elle prenait sans doute mieux en compte cet investissement des personnels BIATSS.

En complément, j'indiquerais que cette rémunération du soir et week-end était connue par des agents qui travaillent à l'UPEC, mais qui sont sous tutelle d'organismes. Ils ont considéré que c'est une disposition positive. Ils auraient aimé pouvoir en profiter aussi. Ils dépendent d'une autre tutelle. L'indemnitaire de l'UPEC

ne peut donc pas s'appliquer, mais je crois que c'est un signe de l'intérêt de ces dispositions qui ont été adoptées par le CT. M. BASQUIN, souhaitez-vous apporter des éléments précis ?

M. BASQUIN – J'apporterai peut-être quelques compléments en quelques phrases pour présenter les choses un peu autrement, mais je vous rejoins sur le fond. L'idée est d'avoir un outil et un mode de reconnaissance de sujétions particulières auxquelles peuvent être confrontés un certain nombre de personnels BIATSS. Nous nous dotons donc d'un outil indemnitaire à cet effet. Il existait auparavant l'idée de le rendre un peu plus précis, d'améliorer un peu les choses et de le rendre un peu plus transparent. Nous sommes donc sur une volonté de reconnaître des sujétions professionnelles.

Mme DE SUREMAIN – Merci. C'est un dispositif qui a donc été présenté à la Commission des moyens le mercredi 27 mai. Il a reçu un avis favorable à l'unanimité. Y a-t-il des questions ou remarques sur cet indemnitaire soir et week-end pour les BIATSS ?

Mme FAURE DUNABEITIA – Bonjour. J'ai une remarque sur la mise en œuvre. Il faut vraiment penser à la simplification de la mise en œuvre pour qu'il n'y ait pas de délai et que le paiement se fasse dans des délais raisonnables.

Mme DE SUREMAIN – M. BASQUIN, pouvez-vous préciser la date d'application de cette mesure ?

M. BASQUIN – La date d'effet sera au 1er janvier. Ensuite, nous en sommes tous d'accord, il faut que les délais soient raisonnables. Si le Conseil d'administration aujourd'hui valide cette proposition par un vote positif, nous aurons en main tous les outils réglementaires pour régler la question. Ensuite, encore faut-il que les demandes soient faites par les différents intéressés et les différents services. Nous nous sommes déjà retrouvés dans des incompréhensions parce que nous n'étions pas saisis de demandes.

Les services centraux s'attacheront à être diligents, encore faut-il que les éléments leur remontent dans des délais raisonnables. Je pense que nous serons tous solidaires pour régulariser rapidement les dossiers en attente de cette délibération du Conseil d'administration. Je pense que nous sommes tous sur cette philosophie et cet état d'esprit qui consiste à porter attention à la situation de nos collègues.

M. VALLÉE – Je voulais rappeler la genèse de ce document. Nous étions initialement venus en groupes de travail pour aborder la problématique du temps de travail du soir et du week-end. Je crois que c'était pour les bibliothèques. Nous avons un peu voulu élargir le champ d'application, mettre en place un dispositif plus cohérent pour tous les métiers qui sont amenés à travailler le soir, le week-end, que ce soit bien des salons, des métiers d'animalerie et tous les métiers qui ont des contraintes horaires. Nous avons voulu mettre en place un dispositif plus ambitieux et plus globalisant pour éviter d'avoir des discriminations entre les différents agents de l'UPEC. Cela nous a amenés à un point que nous avons mis dans notre profession de foi pour la campagne électorale. Nous avons parlé de RNA Biatss. Je crois que ce tableau répond au point de l'indemnisation équitable entre tous les agents pour ceux qui ont des missions de soir et week-end. C'est un point sur lequel nous avons bien avancé.

M. BASQUIN – Je peux dire qu'effectivement le travail et le dialogue ont été très féconds en groupe de travail, entre propositions de l'administration qui ont été amendées et enrichies par toutes les organisations syndicales représentatives de l'UPEC. Je crois que c'est effectivement quelque chose d'assez exemplaire en termes de dialogue social.

Mme COSTES – Est-ce que cette règle va modifier la rémunération des étudiants qui travaillent avec nous lors des salons ou maintenons-nous les mêmes règles qu'auparavant pour la rémunération étudiante ?

M. BASQUIN – Non, cela n'a rien à voir avec les étudiants. Nous parlons ici des BIATSS. Ce sont d'autres procédures pour les étudiants.

Mme DE SUREMAIN – Joëlle FAURE indique que nous pourrions faire évoluer cela avec la prise en compte du travail à distance à terme. Nous sommes ici sur un certain nombre de mesures qui concernent l'indemnitaire, mais nous n'épuisons pas aujourd'hui toutes les mesures indemnitaires aujourd'hui 29 mai en CA de l'UPEC. Nous sommes ici sur une série de régularisations et propositions, mais cette politique continuera.

M. VALLÉE – Au niveau du SNASUB FSU, nous nous félicitons que tous les documents indemnitaires BIATSS passent enfin au CA. Il y a ensuite un aspect juridique. M. BASQUIN ou l'agent comptable auraient pu le rappeler, mais c'est aussi un souci de transparence. Nous n'avons rien à cacher. Ce sont des éléments importants de notre rémunération. Il faut que tous nos collègues enseignants et les autres BIATSS sachent comment cela fonctionne et comment est faite notre rémunération. Je parle des primes, de la part fixe et des émoluments accessoires comme celui-ci.

Mme DE SUREMAIN – Oui, nous sommes satisfaits politiquement de présenter ces mesures en CA. Cela fait partie de notre politique et il est tout à fait normal et souhaitable de les partager avec les administrateurs.

Mme FAURE – Je voudrais rappeler que le moment des débats budgétaires doit permettre de faire apparaître de façon un peu plus détaillée la politique indemnitaire dans le budget de l'établissement. C'est une chose que nous demandons depuis des années.

Mme DE SUREMAIN – Nous prenons note.

Mme FAURE – Cela ne concerne pas seulement l'indemnitaire BIATSS, mais aussi ce qui relève de l'indemnitaire et ce qui est autre. Il s'agit que nous voyions mieux ces éléments aujourd'hui.

M. VALLÉE – J'ajouterai que si l'agent comptable a besoin que le CA se prononce sur d'autres documents ou a besoin de réactualiser les avis du CA sur certains documents de politique indemnitaire notamment, qu'il le dise. Au niveau des organisations

syndicales, nous avons voté cela en CT au mois d'octobre. Les agents ne voient pas encore sur leur salaire le paiement des heures qui ont été faites. Il y a donc huit mois de retard dans les paiements. Pour certains, le travail du week-end représente 100 euros, 50 euros ou 70 euros. Quand on est à 1 400 ou 1 500 euros net, cela aide. Cela améliore fortement le quotidien.

Mme DE SUREMAIN – D'où l'intérêt de procéder à ces votes aujourd'hui.

M. BASQUIN – J'ajouterais peut-être une précision pour que les choses soient claires, pour bien spécifier le périmètre de la proposition avant que vous n'envisagiez le vote, Mme DE SUREMAIN. Je voudrais dire que ce dispositif concerne tous les BIATSS titulaires ou non titulaires de catégorie A, B ou C. L'effet de la mesure est au 1^{er} janvier 2020. C'est pour que les choses soient claires pour les administrateurs.

Mme DE SUREMAIN – Merci Christophe. S'il n'y a pas de remarques ou de commentaires, je pense que nous pouvons passer au vote sur cet indemnitaire pour tous les agents BIATSS de l'UPEC pour le soir et week-end. Mme HMAMOU, pouvez-vous nous donner lecture des procurations si elles ont changé ? Y a-t-il des changements ?

Mme HMAMOU – Non, il n'y a pas de changement dans les procurations.

Mme DE SUREMAIN – M. VIALA vous pouvez lancer le sondage. Il est 11h02 et nous passons au vote sur l'indemnitaire BIATSS soir et week-end.

M. VIALA – Je lance le premier tour de vote. Je publie les résultats du sondage. Nous avons 18 oui.

Mme DE SUREMAIN – Je suis désolée. J'ai une question sur la date d'effet de la mesure.

M. BASQUIN – Je l'ai dit à l'instant. Il s'agit du 1^{er} janvier 2020.

M. LE PRÉSIDENT – Ce n'est pas ce qui est écrit sur le document. C'est une question.

M. BASQUIN – Je ne vois pas le document. En tout cas, c'est bien ainsi que nous avons raisonné en CT. C'est ce qui est actuellement à l'esprit des services. Si les instances ont délibéré sur autre chose, je respecte l'avis démocratique.

Mme DE SUREMAIN – Je viens de le vérifier sur le document. Le 1er janvier 2020 est bien mentionné. C'est au bas du document. Sur le document diffusé aux administrateurs, il est mentionné en bas de document : « *1er janvier 2020, avec effet rétroactif après le vote du CA* ».

M. BASQUIN – Puisque nous sommes aujourd'hui le 29 mai, le 1er janvier est par nature un effet rétroactif.

Mme DE SUREMAIN – Je vous remercie pour cette précision. Je suis désolée pour cet intermède. Nous pouvons lancer le deuxième tour des votes.

M. VIALA – Nous passons au premier tour des procurations. Je publie les résultats du sondage. Nous avons 7 oui. Je lance le deuxième tour des procurations. Je publie les résultats. Nous avons 3 oui.

Mme DE SUREMAIN – Cette mesure est donc adoptée à l'unanimité. J'adresse un grand merci à tous les administrateurs. Je crois que c'est un signal important pour les personnels BIATSS.

L'approbation relative à la politique indemnitaire BIATSS est adoptée à l'unanimité.

3.1.1. Régularisation de la politique indemnitaire BIATSS

Au chapitre des régularisations, nous avons l'adoption du RIFSEEP à l'UPEC. C'est une adoption qui remonte à 2017. En 2017, il a été présenté une information au CA sur le développement du RIFSEEP à l'UPEC. Le RIFSEEP est le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

C'est un dispositif national qui a été instauré par décret en mai 2014. Cela a été précisé par une circulaire le 5 décembre 2014, et ensuite par toute une série d'arrêtés d'applications par corps. L'UPEC s'est donc inscrite dans ce processus avec une mise en œuvre et une entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2017 à l'UPEC.

Nous avons donc mis à disposition le PowerPoint qui avait été présenté en CA en juillet 2017, puisque nous sommes sur une régularisation. Nous ne modifions pas les documents. Ce PowerPoint se constituait d'une première partie de présentation de ce qu'est le RIFSEEP, avec ces deux parties, cet indemnitaire qui se répartit en une indemnité structurelle mensuelle. C'est ce que nous appelons la partie IFSE, fondée sur la nature des fonctions et déterminée par le statut. Puis, il y a une deuxième part de l'indemnitaire qui est le complément indemnitaire annuel, ou CIA. Il est facultatif et attribué en fin d'année, de manière encadrée, en fonction de l'appréciation, de l'engagement professionnel et de la manière de servir de chaque agent par le responsable de structure. C'est un dispositif qui a déjà été mis en place à l'UPEC. Il y a eu un travail du CT pour objectiver des critères d'attribution de ce RIFSEEP. Je passe rapidement sur les différents éléments.

Les montants d'IFSE ont été déterminés de manière à intégrer les comptes des prestataires. Puis, ils avaient été répartis par catégorie d'agent, de C2 jusqu'à A1, avec un travail très fin de lissage de ces régimes indemnitaires, avec des passerelles et des liens entre C1 et B3 et B1 et A5. Il y avait donc les mêmes montants annuels et mensuels indemnitaires. Il y avait aussi une clause de sauvegarde qui faisait qu'aucun agent ne perdait sur le plan indemnitaire en passant au RIFSEEP. La tendance était d'augmenter la part mensuelle et de laisser une part plus réduite par rapport à la pratique précédente à cette part variable en fin d'année, liée au CIA. M. BASQUIN , pensez-vous qu'il faille entrer davantage dans la présentation ?

M. BASQUIN – Non, je ne crois pas. Je me permets un petit complément à l'image de celui que j'apportais tout à l'heure pour rappeler le périmètre et la date d'effet de la

mesure. Le périmètre, ce sont des personnels titulaires de catégorie A, B et C de la filière de l'AZU et de la filière de l'ITRF. La date de la prise d'effet de la mesure est au 1^{er} septembre 2017. C'était pour préciser le périmètre de notre proposition.

Mme DE SUREMAIN – Il est donc proposé au vote aujourd'hui de régulariser. J'ai l'impression que le partage d'écran n'a pas fonctionné, mais vous pourrez retrouver ce PowerPoint sur le Sharepoint des administrateurs. Il était assez descriptif et présentait les éléments que nous venons d'évoquer de façon synthétique. Y a-t-il des questions ou remarques sur ce dispositif concernant le RIFSSEEP, qui est appliqué depuis 2017 ?

Il ne s'agit pas de le remettre en question, mais de le valider formellement par le Conseil d'administration. Je vous explique tout de suite l'enjeu. Dans cinq minutes, nous allons vous proposer de réviser ce système. Il doit être révisé tous les trois ans, puisqu'il arrive à échéance le 1^{er} septembre 2020. Nous allons vous proposer une augmentation de cet indemnitaire, mais avant de pouvoir le réviser, il faut qu'il soit d'abord adopté formellement par l'établissement. C'est un préalable à notre proposition ultérieure. Y a-t-il des questions ou remarques sur ce RIFSSEEP ? Il a fonctionné de 2017 à 2020.

M. PELLET – Excusez-moi, je trouve étonnant qu'il n'ait jamais été voté, surtout qu'il en a été question plusieurs fois. Avez-vous bien vérifié ? Êtes-vous certain que nous n'avons pas voté ce RIFSSEEP ?

M. BASQUIN – Il a été présenté pour information en juillet 2017. Nous en avons parlé pour information. Il s'agit ici de voter. C'est un exercice juridique, mais l'information du CA a été donnée en son temps en 2017. Cela a été évoqué.

M. PELLET – J'ai confondu information et vote alors.

Mme FAURE – J'ai une remarque. Le RIFSSEEP s'appuie sur une cotation des emplois. C'est un sujet qui est aussi parfois un peu douloureux. Cela l'a été pour la catégorie C. La révision du nouveau RIFSSEEP devra à nouveau s'appuyer sur un travail sur la

cotation des emplois, en tenant compte des évolutions structurelles des métiers de l'UPEC aujourd'hui.

Mme DE SUREMAIN – Merci. C'est entendu. Une cartographie des emplois avait en effet été conduite en 2017. Nous vous proposerons quelques révisions, notamment concernant les catégories C2 et C2+ dans quelques minutes. Le partage d'écran doit normalement fonctionner. Vous voyez un balayage du PowerPoint qui avait été proposé au CA de l'UPEC le 7 juillet 2017. Il avait donc simplement été présenté pour information ces éléments du RIFSEEP.

M. VALLÉE – Je ferais un rappel. Merci pour cette présentation, mais il est dommage que nous n'ayons pas les documents pendant votre discours. Sur la diapositive 7, lorsque le RIFSEEP a été discuté il y a trois ans, on nous avait parlé des primes d'hygiène et sécurité qui étaient incluses dedans. Ici, au vu de la présentation, il s'avère que ces missions ne sont pas incluses dans le RIFSEEP. Je demande donc que nous en reparlions prochainement dans un groupe de travail.

M. BASQUIN – C'est prévu. Cela fait partie des chantiers à l'étude. C'est sans doute important de le rappeler dans cette instance officielle.

M. VALLÉE – Oui, mais puisque c'est écrit ici dans ce document, je me permets de le relever. Suivant les documents, cela avait disparu.

M. BASQUIN – Vous avez raison. Il n'y a pas d'ambiguïtés.

Mme DE SUREMAIN – Nous sommes ici dans une formalisation de l'approbation de ce RIFSEEP par le CA. Ce RIFSEEP n'avait fait l'objet que d'une information. Nous avons bien vérifié dans les relevés de décisions et dans les procès-verbaux de CA de juillet 2017. Cela ne veut pas dire que le processus est terminé ou figé définitivement. S'il n'y a pas d'autres remarques sur cette manière d'appliquer le RIFSEEP qui arrive bientôt à échéance au 1^{er} septembre 2020, je vous propose de passer au vote. Il n'y a pas de modification des procurations ?

Mme HMAMOU – Aucune modification pour l'instant.

Mme DE SUREMAIN – Je vous propose donc de passer au vote pour approuver formellement ce RIFSEEP, sachant que nous allons vous proposer de le modifier dans quelques minutes. Il est 11h15 et nous votons sur le RIFSEEP 2017/2020.

M. VIALA – Je passe au premier tour de vote. Nous avons 18 oui. Nous passons au deuxième tour de vote, avec les premières procurations. Je publie les résultats. Nous avons 7 oui.

Mme DE SUREMAIN – Merci. Nous passons au troisième tour de vote pour les personnes qui auraient une deuxième procuration.

M. VIALA – Je publie les résultats. Nous avons 3 oui.

Mme DE SUREMAIN – Le RIFSEEP pour la période 2017/2020 est approuvé à l'unanimité. Merci beaucoup. Pour répondre à la question précédente, nous sommes obligés de publier les trois tours de votes successifs puisque nous faisons l'addition. Nous sommes dans un cadre de vote public. Nous ne sommes pas dans le cadre d'un vote pour des personnes. Rappelez-vous qu'en présentiel, nous votons à main levée. Nous savons donc exactement combien il y a de votes oui, non et d'abstentions. C'est donc adopté à l'unanimité.

La régularisation de la politique indemnitaire BIATSS est adoptée à l'unanimité.

3.1.2. Nouveaux dispositifs de la politique indemnitaire BIATSS

Pour continuer, maintenant que nous avons un RIFSEEP approuvé formellement par le CA, nous vous proposons de le modifier. Je vais redemander la main à M. VIALA pour projeter à nouveau le document. Nous vous proposons de procéder à une révision, une actualisation et augmentation de ce RIFSEEP sur la base de 5 %. Cela permet d'être

un peu au-delà de l'inflation sur les trois ou quatre années précédentes. Nous avons modulé cette augmentation. C'est une proposition qui a été travaillée par un groupe de travail qui s'est réuni plusieurs fois. Il était issu du CT. Il a étudié et travaillé sur plusieurs hypothèses. Nous avons regardé l'hypothèse à 3 %, mais elle était vraiment trop faible.

Nous sommes ici sur une hypothèse à 5 % modulée pour tenir particulièrement compte des catégories B et C, mais aussi A. Il s'agit d'avoir au moins une augmentation plancher de 20 euros. Si nous appliquons strictement 5 %, nous aurions eu une simple augmentation de 13 euros par mois pour certaines catégories. Cela semblait vraiment trop faible pour la catégorie C2+. Il y a donc une augmentation plancher de 20 euros. C'est un coup de pouce supplémentaire pour les catégories C2, B3, jusqu'à B2. Puis, nous avons arrondi au multiple de 5 supérieur les autres augmentations. C'est pour cela que vous avez cette succession régulière d'augmentation de 20 euros, 25, 30 euros et 35 euros.

Nous n'avons pas procédé à des arrondis au niveau des catégories A3 et A2, les A1 étant considérées à part, puisque l'indemnitaire ici se négocie gré et à gré et individuellement. Nous sommes sur très peu de postes. Cette mesure a été complétée par un alignement de l'indemnitaire des C2 sur les C2+. Cette catégorie C2+ avait été créée à l'UPEC lors du passage au RIFSEEP en 2017, pour tenir compte du décalage « grade / fonction » des agents amenés à exercer des fonctions en décalage par rapport à leur grade. Cette catégorie C2+ a été créée et l'engagement avait été pris que ce soit quelque chose de temporaire. Nous procédons ainsi à l'alignement de l'indemnitaire des C2 sur celui des C2+.

C'est ce qui figure dans le tableau en bas de la diapositive où vous voyez que cet alignement de l'indemnitaire des C2 sur les C2+ correspond à une augmentation de 42 euros. Nous appliquons aussi cette augmentation de 20 euros des C2+ aux C2. C'est un coup de pouce qui sera bien visible sur la fiche de paye mensuelle. Voilà pour

la philosophie générale et la grille d'augmentation que nous proposons pour les agents titulaires dans le cadre de cette révision du RIFSEEP. Le coût de la mesure est d'un peu plus de 300 000 euros. Cela concerne plus de 700 agents à l'UPEC. Si c'est rapporté au nombre d'agents, vous voyez que nous restons finalement dans une augmentation raisonnée, que nous souhaitons vraiment assurer. Nous sommes engagés politiquement à soutenir les catégories BIATSS, à travailler sur l'attractivité de nos postes. Vous savez que nous avons un *turn-over* assez important et parfois des difficultés à recruter sur certains postes. Il nous semble important d'avoir une politique cohérente, comprenant plusieurs volets. Il y a des volets de formation, d'accompagnement des carrières, et d'accompagnement à la présentation des concours.

On peut aussi jouer sur le volet indemnitaire pour apporter un coup de pouce aux rémunérations des BIATSS, notamment dans le contexte francilien. Vous savez que ces rémunérations restent relativement modestes, surtout dans le contexte francilien avec un coût de la vie élevé. Il nous semblait très important d'avoir cette politique indemnitaire sur laquelle nous sommes engagés et pour laquelle nous sommes très heureux de présenter aujourd'hui, même si cela représente certaines sommes. Cela nous paraît tout à fait légitime, nécessaire et très important de prendre ces décisions. C'est pour cela qu'il nous paraît très important d'en parler aussi en CA et de solliciter votre approbation. M. BASQUIN voulait sûrement apporter des compléments plus précis et systématiques.

M. BASQUIN – Beaucoup de choses ont déjà été dites, y compris sur le plan technique. Je voudrais simplement souligner que nous restons sur une logique à double volet. Il y a un volet obligatoire qui est la révision triennale du RIFSEEP. C'est prévu par le texte. Il y a aussi une mesure volontariste de caractère très social prise à l'initiative de la direction de l'université. Elle a pour objet d'étendre le C2 et passer les collègues

en C2+. Il y a donc une attention spécifique et volontariste pour les bas salaires. Tout le reste a déjà été très bien dit dans le détail.

Mme DE SUREMAIN – Ce document est disponible dans le Sharepoint. Cette mesure a été proposée à l'avis de la Commission des moyens. Le président de cette Commission, M. NAMANE est avec nous. Il peut peut-être nous faire part de l'avis de la Commission.

M. NAMANE – Bonjour à toutes et à tous. Merci à Mme DE SUREMAIN. Comme vous l'avez signalé, nous avons eu à traiter ce point en Commission des moyens. Les avis étaient plutôt très positifs. Je n'ai donc rien de particulier à relever.

Mme DE SUREMAIN – Je crois que c'était un avis unanime.

M. NAMANE – Tout à fait.

Mme DE SUREMAIN – Merci. Y a-t-il des remarques ou des commentaires ?

M. BASQUIN – À l'image des points précédents, je voudrais bien préciser l'étendue et la date d'effet de la mesure. La mesure concerne tous les personnels titulaires BIATSS et sa prise d'effet serait au 1er septembre 2020. C'est pour que les informations soient très explicites pour le vote.

Mme DE SUREMAIN – Merci Christophe. Y a-t-il d'autres demandes de précisions, des remarques ou des commentaires ? Je vous propose de passer au vote. Pas de modifications des procurations Mme HMAMOU ?

Mme HMAMOU – Non.

Mme DE SUREMAIN – Merci beaucoup. M. VIALA je vous rends la main pour le vote. Il est 11h27.

M. VIALA – Nous passons au premier tour de vote. Je publie les résultats. Nous avons 16 oui et 2 abstentions.

Mme FAURE – Nous pouvons peut-être expliquer les abstentions ?

Mme DE SUREMAIN – Nous terminons d'abord le vote. Nous pouvons passer au deuxième tour.

M. BASQUIN – Je publie les résultats. Nous avons 7 oui.

Mme DE SUREMAIN – Merci. Nous pouvons passer au deuxième tour des procurations.

M. BASQUIN – Je publie les résultats. Nous avons 3 oui.

Mme DE SUREMAIN – Nous avons donc 26 oui et 2 abstentions. Nous avons ici une explication de vote sur les abstentions.

Les nouveaux dispositifs de la politique indemnitaire BIATSS sont adoptés à la majorité.

Mme FAURE – Je reviens sur ce point. Nous avons fait un communiqué pour expliquer ce vote. Je vais vous mettre en lumière les salaires de la catégorie C et de la catégorie B. Les salaires bruts C et B de début de carrière sont à 1 500 euros. Vous voyez bien que pour nous cet indemnitaire n'est pas une vraie revalorisation des salaires. Je sais que c'est un combat plutôt national, mais il faut prendre en compte le fait qu'aujourd'hui c'est aussi pour cela que ce travail a été fait.

Le communiqué que nous avons fait va dans ce sens. Il faut demander que pour la prochaine campagne d'emploi, il y ait de moins en moins de recrutement en catégorie C. Les qualifications demandées aujourd'hui au personnel ne sont pas en adéquation entre le salaire et la catégorie. Un lissage a été fait sur les catégories C et B. C'est un peu notre position. Cela s'adresse aux directeurs de composantes. Je vous propose donc d'aller voir les fiches de poste mises en ligne sur le site de l'UPEC, dans la rubrique recrutement. Vous verrez vous-mêmes qu'il n'y a pas d'adéquation entre le salaire et les qualifications demandées. Nous sommes dans l'enseignement supérieur.

Je pense que nous ne pouvons pas avoir un discours pour nos étudiants et un discours pour les salariés.

Mme DE SUREMAIN – Merci pour cette explication de vote. Je précise que nous votons ici sur la part indemnitaire et sur la révision du RIFSEEP. Il y a évidemment d'autres sujets à traiter et à aborder, à d'autres moments et dans d'autres cadres. Nous étions ici uniquement sur la part indemnitaire. Pour mémoire et pour information, le CT a rendu un avis d'abstention, commentée comme positive. Y a-t-il des précisions sur cette abstention positive du CT ? Y a-t-il des membres du CT présents ?

M. VALLÉE – Je crois que Mme FAURE l'a bien rappelé. Nous avons revendiqué une augmentation supérieure à celle que vous aviez proposée. Nous sommes ici sur 5 % de B3.

Nous avons argumenté avec le fait que nous nous abstenions parce qu'il fallait que nous soyons cohérents. Ce n'est pas parce que nous augmentions les primes de certaines catégories que nous pouvions juger que certains niveaux de salaires étaient en adéquation avec les fiches de poste que nous demandions. Mme FAURE l'a bien rappelé. C'est donc effectivement une abstention positive.

Mme DE SUREMAIN – Merci. Je précise que toutes les catégories sont concernées par l'augmentation et la révision du RIFSEEP. Nous sommes ici sur le volet indemnitaire. La question soulevée ici est différente. Il s'agit de la question de la cotation des emplois. C'est une autre question. Merci pour ce vote qui prendra effet au 1^{er} septembre 2020. Pour rester sur la question indemnitaire, M. BASQUIN voulez-vous présenter ce que nous proposons comme équivalent indemnitaire ?

M. BASQUIN – Merci. Notre intention est de prendre des mesures salariales en faveur des personnels titulaires, à la fois dans un esprit d'équité et aussi pour rendre l'université plus attractive. Mme DE SUREMAIN a rappelé tout à l'heure les difficultés à faciliter le recrutement que nous connaissons structurellement depuis plusieurs années pour recruter sur certains postes. Je souligne que ce n'est pas une spécificité

de notre université. C'est malheureusement une caractéristique transversale de l'académie de Créteil, et une difficulté que connaissent presque toutes les universités d'Ile-de-France. Ce constat étant fait, ce n'est pas pour autant qu'il faut rester inactif. Nous envisageons et nous prenons progressivement un certain nombre de mesures pour pallier à cette difficulté. Bien évidemment, l'attractivité passe par des questions salariales, même si le salaire est pâle pour certaines raisons, et conduit telle ou telle personne à postuler pour un poste ou un emploi dans tel ou tel organisme ou telle ou telle institution.

Je rappelle que juridiquement, si nous analysons les choses au sens strict, les personnels non titulaires ne peuvent pas avoir de prime. Pas d'indemnité sans texte, comme le dit le vieil adage. Nous pouvons néanmoins leur attribuer un équivalent indemnitaire puisque nous ne les rémunérons pas par référence à un point d'indice, mais avec un montant brut en euros. On peut bien évidemment majorer ce montant brut en euros d'un certain nombre d'euros qui sont équivalents à un montant indemnitaire calculé par homothétie et par référence au régime indemnitaire dévolu au titulaire. Voilà pour l'intention et pour l'objectif.

Quant aux modalités de la proposition, nous sommes attachés au statut général des fonctionnaires. Nous sommes attachés à l'idée de prévalence et priorité aux non titulaires. Le montant des mesures que nous prendrons en faveur des non titulaires restera de fait par nature un peu inférieur à celui des mesures que nous destinons aux titulaires. Nous voulons bien donner priorité à la fonction publique. Nous sommes attachés au statut général des fonctionnaires et à toutes les valeurs qui y sont afférentes. Notre raisonnement prend appui sur la grille indemnitaire des personnels titulaires, en quelque sorte par un jeu d'homothétie. Nous le transposons. Nous avons déjà pris il y a deux ans une première mesure sur le CIA. Nous avons étendu aux non titulaires le CIA par l'attribution d'un équivalent CIA, depuis 2 ans. Dans le même sens, s'agissant de l'équivalent de la prime mensuelle, s'agissant de

l'équivalent de l'IFSE, nous proposons d'attribuer un complément indemnitaire par analogie à l'IFSE dévolu aux titulaires. Le montant de cette mesure s'appuie à ce stade sur l'attribution d'un montant égal à 20 % du montant dévolu aux titulaires. Il faut savoir que nous avons ici aussi porté une attention particulière aux bas salaires, aux catégories C et aux pieds de corps de la catégorie B.

Sur la base de ces 20 %, nous sommes allés un peu plus loin, et même substantiellement plus loin. Pour les bas salaires, et les débuts de la catégorie B, nous leur attribuons un équivalent indemnitaire un peu supérieur à ces 20 %. Vous allez me demander pourquoi nous ne sommes pas allés au-delà des 20 %. J'ai donné une première raison, avec la prévalence aux non titulaires. Il y a aussi nécessité de porter attention aux équilibres budgétaires. La somme de cette mesure est tout de même assez conséquente. Je ne sais pas de quoi sera fait l'avenir, mais nous pourrions peut-être imaginer d'autres mesures. Chaque chose en son temps. Les ambitions indemnitaires doivent aussi être mises en œuvre à l'aune d'une nécessité des équilibres budgétaires. Voilà pour expliquer à la fois les objectifs, le sens et le contenu de la mesure.

Mme DE SUREMAIN – Merci Christophe. Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette politique indemnitaire ? Elle concerne donc aussi les agents contractuels et correspond à notre politique de soutien des emplois BIATSS à l'UPEC dans un contexte difficile. Il n'est pas en notre mesure de toucher aux indices de la fonction publique. En revanche, nous pouvons jouer sur ce levier indemnitaire, avec une attention particulière pour les catégories C et le pied de corps des catégories B.

Mme FAURE – Dans les débats du CT, nous avons aussi rappelé qu'il y avait d'autres leviers, notamment l'action sociale. Nous avons aussi rappelé notre volonté d'avancer sur ce dossier au niveau de l'action sociale. Je parle du logement, des gardes d'enfants et des aides indirectes qui sont aussi des éléments dans une politique salariale. Ils sont moins pris en compte dans le public aujourd'hui que dans le privé.

Mme DE SUREMAIN – Nous prenons bonne note Mme FAURE.

Mme FAURE – Nous sommes ici sur les contractuels. Je me trompe peut-être, mais j'estime qu'au sujet de l'action sociale, quel que soit le statut public ou privé, surtout aujourd'hui après la crise Covid-19, on peut se poser beaucoup de questions aujourd'hui sur la place du travail et les conditions de travail. C'est aussi le moment de rappeler qu'il y a toute une réflexion à avoir sur l'engagement des employeurs dans l'accompagnement des salariés et sur les conditions de travail.

Mme DE SUREMAIN – Merci pour toutes ces suggestions, Mme FAURE. L'action sociale est bien sûr au cœur de nos préoccupations. Nous reviendrons sur ce volet.

M. VALLÉE – Pour continuer un peu la discussion, nous avons demandé au Comité technique d'avoir la grille de reprise de leur ancienneté dans les calculs des agents contractuels. C'est la grille de reclassement. Elle a son importance. Quand les personnels font des recrutements dans leurs composantes, cela leur permet de laisser une grille de primes comme nous venons de voter ou que nous allons voter.

Cela permettrait d'avoir connaissance de l'élément financier de la proposition salariale de façon plus précise. Nous nous apercevons que certains recrutements sont faits, puis que cela passe ensuite par la DRH, et parfois la proposition salariale faite ne convient plus aux candidats. Nous gagnerions peut-être un peu de temps. Nous ne ferions pas une proposition fermée définitivement, mais l'agent qui voudrait être recruté ou qui postulerait chez nous aurait peut-être une meilleure visibilité de la rémunération qu'il pourrait avoir chez nous.

M. BASQUIN – Je vais apporter quelques éléments de réponse. Effectivement M. VALLÉE, nous avons déjà cette discussion dans différentes instances. Je le comprends parfaitement, vu la portée du Conseil d'administration. J'ai eu l'occasion de préciser en groupe de travail et en CT que la détermination du montant du salaire des personnels non titulaires n'est pas arbitraire. Il repose sur des règles très claires et précises que j'ai eu l'occasion de rappeler avec l'aide de Simone dans toutes ces

instances. Nous transposons les règles de reclassement appliquées au personnel qui est reçu à des concours. Il s'agit bien d'un mécanisme de reclassement d'un personnel qui entre dans la fonction publique et qui est transposé pour déterminer le montant du salaire des personnels non titulaires, sur le fond. Sur la forme, vous avez raison. Il faudrait sans doute que nous explicitions davantage les choses, ou en tout que nous les écrivions un peu plus clairement.

Deuxièmement, et sans esprit de polémique, vous avez raison, nous sommes parfois très ponctuellement confrontés à des incompréhensions d'un certain nombre de collègues. La raison est la suivante. Il peut arriver que certaines structures s'avancent un peu trop sur le terrain de la rémunération, qui n'est pas de leur compétence. La question de la détermination des rémunérations est du ressort exclusif de la DRH sous l'autorité du DGS.

Mme DE SUREMAIN – Ce chantier a déjà été travaillé et évoqué en CT. Nous avons bien entendu qu'il mériterait d'être repris et actualisé. Il y a quand même une diversité de situations à prendre en compte. Il semble qu'il y ait un peu de friction autour de l'appréciation de cette ancienneté et cette expérience. Nous sommes dans une logique de dialogue, d'échanges et d'améliorations quand c'est possible. Nous sommes bien ici sur un vote concernant un coup de pouce équivalent indemnitaire pour les contractuels. Nous pouvons d'ailleurs être sur une trajectoire.

Nous proposons 20 %. Si nous pouvons faire davantage, nous pourrions examiner la situation. Nous sommes aujourd'hui à 20 %. Je vois qu'Arnaud THAUVRON demande s'il est prévu que des personnels qui ont engagé des frais dans le cadre du télétravail soient remboursés. C'est une question qui a été posée hier en CHSCT. Cela n'entre pas tout à fait dans l'ordre du jour, mais cela fait partie d'une réflexion et d'un chantier qui sera à instruire. Nous sommes souvent dans le cas du travail à distance. Ce n'est pas exactement celui du télétravail. M. BASQUIN pourra nous dire que nous nous orientons vers une campagne de télétravail et d'extension du télétravail. Cela suppose

de prendre en compte les conditions de travail des personnels. Nous sommes sur un processus à instruire, mais il n'y a pas de raisons pour que des agents qui ne seraient pas équipés d'ordinateurs par l'établissement soient amenés à travailler pour l'établissement en mobilisant beaucoup de ressources personnelles. Ce sont des choses qui doivent être travaillées et améliorées.

M. BASQUIN – Effectivement, il y a deux dossiers qui ont été mis en avant. Il y a la prochaine campagne de télétravail 2020/2021, dont les modalités devront être réinterrogées à l'aune d'un arrêté interministériel publié il y a une quinzaine de jours. Nous y travaillons avec la DRH. Nous nous réunirons la semaine prochaine avec la DRH pour esquisser les modalités de mise en œuvre. Nous y reviendrons en CT, puisque c'est l'instance de dialogue social idoine sur cette question. Il y a un deuxième dossier qui vient juste d'être mis sur ces fonts baptismaux. Nous allons travailler dans les jours qui viennent avec les services pour voir dans quelle mesure et comment nous pourrions rembourser les personnels de l'UPEC d'un certain nombre de frais professionnels. J'insiste bien sur le terme de frais professionnels. Je parle des frais qu'ils auraient pu exposer en télétravail durant la période de confinement. Ce sont des dossiers distincts et tout à fait articulés et complémentaires.

Mme DE SUREMAIN – Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur l'équivalent indemnitaire pour les contractuels ? Nous avons cette proposition à 20 % d'équivalent indemnitaire pour les contractuels.

M. BASQUIN – Si je peux me permettre, par stricte analogie avec ce que nous avons fait avec le dossier précédent, je voudrais rappeler le périmètre et la date d'effet. Le périmètre est l'ensemble des personnels non titulaires et la date d'effet est le 1^{er} septembre 2020.

Mme DE SUREMAIN – Merci. Cela concerne 192 personnes selon les données de la direction des ressources humaines au 1^{er} décembre 2019. Il y a donc un peu plus de

personnes aujourd'hui. Le CT a émis un avis positif sur cette mesure. Il a voté oui. Pour la Commission des moyens, pouvez-vous nous rappeler l'avis M. NAMANE ?

M. NAMANE – C'est un avis positif à l'unanimité.

Mme DE SUREMAIN – Merci. S'il n'y a pas d'autres questions ou commentaires, je pense que nous pouvons passer au vote. Il n'y a pas de modifications des procurations ? Il est 11H47.

Mme HMAMOU – Nous avons une modification. Mme RUBENS a donné procuration à M. DELBÉ.

Mme DE SUREMAIN – Merci. Nous votons donc sur l'équivalent indemnitaire pour les contractuels à hauteur de 20 % des titulaires, avec prise d'effet au 1er septembre 2020.

M. VIALA – Je lance le vote. Je publie les résultats. Nous avons 17 oui. Nous passons au deuxième tour de vote pour les premières procurations. Je dois en avoir une supplémentaire. Je publie les résultats. Nous avons 8 oui. Nous passons donc au deuxième tour des procurations. J'ai une personne supplémentaire qui a deux procurations. Je publie les résultats. Nous avons 4 oui.

Mme DE SUREMAIN – Merci. Cette proposition est donc adoptée à l'unanimité. Cela fait un total de 29 oui. Nous vous remercions. Nous avons terminé pour ce point important à l'ordre du jour sur la politique indemnitaire à l'égard des BIATSS. Merci.

L'équivalent indemnitaire pour les contractuels à hauteur de 20 % des titulaires est adopté à l'unanimité.
--

4. FORMATION ET RECHERCHE

4.1 Approbation de la campagne DU et DIU

Mme DE SUREMAIN – Nous passons à la partie Formation et recherche avec un point sur l'approbation de la campagne des DU et des DIU, avec une première salve de cette campagne. Je passe la parole à Josette CADUSSEAU.

Mme CADUSSEAU – Bonjour à toutes et tous. J'avais demandé à ce que ce point soit retiré de l'ordre du jour, étant donné que les documents communiqués aux administrateurs ne sont pas les bons. Le tableau est erroné et ne correspond pas à celui qui a été voté en CFVU. Je peux préciser ce qui a conduit aux difficultés de communication des bons documents.

Mme DE SUREMAIN – Nous ferons peut-être un point sur ce qui a été présenté en Commission des moyens et qui n'a posé aucun problème.

Mme CADUSSEAU – Oui, mais la Commission des moyens a étudié le tableau soumis ici. Ce n'est pas le bon tableau qui a été voté à la CFVU.

Mme DE SUREMAIN – Il y a simplement un DU qui a été mis de côté, dont l'examen a été reporté. C'est la seule modification par rapport au tableau communiqué. Un DU a été mis de côté. Pour les autres, la Commission des moyens a rendu des avis positifs.

Mme CADUSSEAU – C'est tout de même un document de travail, avec des avis de la CFVU qui ne sont pas consolidés. Il y a encore des allers et retours sur les documents. Je peux expliquer pourquoi nous en sommes arrivés à avoir autant d'allers-retours sur les documents dans cette campagne. Les administrateurs ici ont des documents de travail sur lesquels ils doivent se prononcer.

Mme DE SUREMAIN – Y a-t-il des modifications majeures entre ces documents de travail et un document final, sachant que ce tableau récapitulatif et les dossiers de DU ont été présentés en Commission des moyens et qu'il n'y a pas eu de difficulté ?

Mme CADUSSEAU – Oui, mais il y a le fait que la liste soumise au vote ici inclus un DU qui n'a pas été voté et validé en CFVU.

Mme DE SUREMAIN – Nous avons retiré ce DU. Nous n'avons pas émis d'avis en Commission des moyens sur ce DU. Il a été mis de côté parce que nous avons averti qu'il ne serait pas examiné. Nous pouvons retirer ce DU du vote. Ce n'est pas une difficulté. À part ce DU, y a-t-il des modifications majeures ?

Mme CADUSSEAU – Normalement, quand le tableau arrive devant le CA, il n'y a pas d'avis sous réserve. En général, tout est ficelé. Pour les administrateurs, j'explique quand même que cette année en deuxième vague de l'examen des DU, DIU et CU, nous avons plus de 50 dossiers à examiner. Devant l'ampleur des dossiers, nous avons décidé de les répartir en deux vagues, une vague 2 et une vague 2bis.

Aujourd'hui, il aurait dû être présenté en CA la vague 2 qui est passée à la CFVU du 20 avril. La vague 2bis aurait dû passer en CA du 3 juillet. Elle a été validée en CFVU du 18 mai. Il y a eu une confusion dans l'envoi des dossiers. Vous avez reçu ou eu accès aux dossiers de travail qui ont été examinés à la Commission des moyens le 27 mai. Il est vrai qu'en général, les dossiers qui passent à la Commission des moyens vont directement en CA. Mais ici, il y a eu des modifications sur les circuits, en particulier parce que lors de la deuxième vague qui est passée en CFVU du 20 avril, il s'agissait d'une vague qui avait été décalée en raison d'une annulation de la CFVU du mois de mars. Je comprends qu'il y ait eu des soucis dans la transmission des documents, mais il est quand même ennuyeux que les administrateurs aient de tels documents de travail pour voter. C'est ensuite une décision du CA.

M. LE PRÉSIDENT – J'entends très bien cela, Mme CADUSSEAU, mais pouvons-nous préciser ? Nous comprenons qu'il y a eu un petit couac dans le circuit, mais de quoi s'agit-il ? J'ai l'impression qu'il ne s'agissait pas de choses extrêmement compliquées. Ne pourrions-nous pas demander l'avis du CA et d'avoir un vote conditionnel ? Je n'ai

pas l'impression qu'il s'agit de modifications importantes. Je ne connais pas suffisamment le dossier. Pouvez-vous préciser ?

Mme CADUSSEAU – Nous demandons l'avis aux administrateurs pour savoir s'ils ont le sentiment d'avoir tous les éléments pour aboutir à un vote.

M. LE PRÉSIDENT – Oui, mais quelles sont les modifications dont nous parlons ? Est-ce vraiment important ? Je ne connais pas suffisamment le dossier, mais vous pourriez préciser de quoi il s'agit sur le plan des modifications. Nous pourrions demander si les administrateurs sont d'accord pour un vote conditionnel. Ensuite, nous pourrions donner ces éléments. Il est vrai que la période n'est pas très simple non plus. C'est une période un peu particulière. Il s'agit juste de cadrer le conditionnel du vote pour donner les bons documents.

Mme DE SUREMAIN – Est-ce que les éléments qui seraient encore en cours de modification présentent des modifications de nature à changer le DU, ou est-ce que ce sont des éléments mineurs ? Une série de DU ont été présentés en Commission des moyens mercredi. Un DU a été mis de côté parce qu'il y a une discussion à avoir. Nous l'avons mis de côté et nous expliquerons duquel il s'agit. Pour les autres, les avis rendus par la Commission des moyens étaient positifs. Les administrateurs estiment-ils qu'ils ne seraient pas suffisamment informés ? Nous avons eu communication des avis de la Commission de la CFVU.

M. PELLET – Est-ce que je peux prendre la parole ? Il me semble ici qu'un problème de procédure est soulevé par Mme CADUSSEAU. Je ne comprends pas bien pourquoi Mme DE SUREMAIN vous souhaitez passer sur cette question. Ce n'est pas forcément un enjeu majeur, mais une chose est certaine. C'est une question de principe. Si les administrateurs n'ont pas eu les bons documents et en plus avec ce qu'a expliqué Mme CADUSSEAU, ce n'est pas seulement le point d'un des DU, mais c'est aussi sur la procédure et le jeu des allers-retours. À quoi cela sert de nous faire absolument voter, puisque le document n'est plus valable sur plusieurs points ? Les administrateurs

n'ont donc pas eu le bon document. Il est quand même plus raisonnable de dire de reporter le point à une fois prochaine.

M. LE PRÉSIDENT – Je comprends la position d'Arnaud, parce que nous bloquons aussi des collègues. C'est aussi le sujet.

Mme DE SUREMAIN – Il faudrait mesurer l'inexactitude de ces documents. Y a-t-il des erreurs dans ces documents ? Il faut savoir que toute la série de documents dont nous parlons a été présentée et discutée en Commission des moyens mercredi. Il y avait de petits ajustements. Considérez-vous que ces ajustements impliquent une nouvelle navette au niveau de la CFVU ? Ou est-ce que ce sont des ajustements mineurs qui ne bloquent pas le vote du CA ? La Commission des moyens a estimé qu'il y avait un seul DU pour lequel il fallait reporter le vote. Il n'était pas mûr.

Pour tous les autres DU, nous avons dû rendre un avis et il n'y a pas eu de difficultés. Arnaud précise que le CA n'a vocation qu'à se prononcer sur les aspects financiers. C'est pour cela que la Commission des moyens évoque les fiches financières. Nous pourrions avoir un vote conditionnel sous réserve des petites modifications demandées par la CFVU, sauf s'il y a d'importantes modifications. Il faut nous dire si ce sont des modifications mineures qui peuvent ensuite être apportées par la CFVU ou si ce sont des modifications majeures, avec un DU à part.

M. PELLET – Je pense que les administrateurs n'ont pour l'instant pas les moyens d'évaluer le problème. En l'état actuel du débat, je vois bien la proposition d'Arnaud. Ensuite, si elle convient à tout le monde, c'est bien. Nous votons l'aspect financier, mais nous le faisons sur la base d'un contenu. En l'état, je suis dans le brouillard sur ce qui est proposé. Ce ne sont pas de bonnes conditions pour voter.

M. LE PRÉSIDENT – Nous entendons tout cela. Nous entendons aussi que les conditions de confinement ne sont pas les meilleures pour tous les circuits. Nous ne sommes pas dans des conditions normales. Je vais peut-être laisser Mme CADUSSEAU

s'exprimer. Nous demanderons peut-être un vote du CA sur la proposition de séparer les aspects financiers des aspects CFVU et revenir vers vous avec les documents.

Mme CADUSSEAU – J'ai dit tout ce que j'avais à dire sur l'inexactitude des documents. On me propose de retirer le DU qui n'a pas été validé par la CFVU, ainsi que les documents qui sont en forme non aboutie, avec des mentions, des appels et un certain nombre de réserves qui doivent normalement être corrigées avant que les DU ne soient approuvés. Si nous soumettons le vote à toutes ces réserves et si nous retirons le DU qui ne devrait pas apparaître sur ce tableau, le CA vote en connaissance de cause.

M. LE PRÉSIDENT – Quel est l'impact de cela pour les collègues ?

Mme FAURE – Il n'y a pas d'impact, puisque de toute façon nous pourrions les présenter à la prochaine séance de CA. Nous présenterons l'ensemble des DU validés sur cette deuxième vague, 2 et 2 bis. De toute façon, ceux qui passeront dans la vague du 3 juillet seront organisés selon le même calendrier.

Mme DE SUREMAIN – La Commission des moyens avait tous les éléments pour se prononcer valablement. Elle a travaillé le 11 mars et le 27 mai sur deux vagues de DU. Elle a rendu ses avis. Il restera un ou deux DU à examiner. Faudra-t-il remobiliser à nouveau la Commission des moyens ? D'après ce qui a été dit, il ne me semble pas qu'il faille le faire.

Mme FAURE – Non, la Commission des moyens a travaillé sur les documents que lui ont remontés la CFVU.

Mme DE SUREMAIN – De ce point de vue, tout cela venait de la CFVU. C'était présenté dans une forme très aboutie. Là-dessus, la Commission des moyens n'aura pas à se prononcer à nouveau sur ce point. Elle a vu l'ensemble des DU. La question est de savoir si le CA doit-il s'exprimer sur les aspects d'ajustements finaux. M. BASQUIN, que pensez-vous de ce lien et de ce circuit entre les différents conseils ?

M. BASQUIN – Je rejoins ce que disait M. THAUVRON tout à l'heure. Il faut partir des compétences des deux instances. La compétence du CA n'est pas sur le plan pédagogique ou sur la nature des formations. Elle est strictement budgétaire. Dès lors qu'il n'y a pas de modifications sur le plan budgétaire, on peut délibérer valablement aujourd'hui. Si tel ou tel aspect change le projet en matière budgétaire, il faudra agir, mais je ne crois pas qu'il s'agisse d'aspects financiers. Je pense que le CA est dans son droit de se prononcer dès aujourd'hui, quitte à ce que la CFVU ajuste ultérieurement tel ou tel aspect strictement pédagogique et sans incidence budgétaire.

Mme DE SUREMAIN – Merci pour cet éclairage.

M. LE PRÉSIDENT – On me précise qu'il s'agit du DU didactique du FLE, qui est l'objet de la discussion. Pour suivre la proposition de M. THAUVRON, pourrions-nous voter sur les aspects financiers, puis rendre la parole à la CFVU et revenir ensuite sur le dernier point ?

Mme DE SUREMAIN – C'est-à-dire que nous pourrions voter aujourd'hui sur les aspects financiers de la série de DU qui a été examinée en Commission des moyens le 27 mai, dans la compétence du CA. Vous avez toutes les fiches et tous les dossiers sur le Sharepoint du CA. Nous avons vérifié. Vous avez aussi le tableau récapitulatif. Nous ne voterions que sur cette série de DU. Puis, nous voterions sur l'autre vague 2 ou 2bis de DU qui n'a pour l'instant pas été mise sur le Sharepoint du CA du 29 mai. Ils seraient ainsi examinés au CA du 3 juillet. Nous aurions aussi les DU qui n'ont pas été présentés aujourd'hui, donc la didactique du FLE. Nous expliquerons pourquoi. Cela permettrait déjà de voter toute une série de DU. Il y en a un grand nombre. Il faut prendre le temps de les examiner pour que la Commission des moyens puisse faire son travail sans obstacle. Nous sommes vraiment dans le périmètre de la compétence du CA. Cela n'implique pas qu'il n'y ait pas de petits ajustements par la CFVU. Ils pourront d'ailleurs être revus en CFVU.

M. LE PRÉSIDENT – Nous partons là-dessus, Mme CADUSSEAU ?

Mme FAURE – Nous partons sur le fait que nous votons ici l'ensemble des DU, DUI et CU qui ont été validés par la CFVU du 18 mai, en enlevant le DU Didactique du FLE. Je suis d'accord. Nous sommes donc sur un tableau de travail. La liste des DU demeure, il me semble avec 7 créations et 19 renouvellements. Je n'arrive pas à lire ce qui est présenté en CA sur mon écran. C'est trop petit.

M. PELLET – Pour que les administrateurs y voient un peu clair, nous avons reçu le tableau récapitulatif CFVU qui est obsolète. En ce qui me concerne, comme nous l'avons reçu par le Sharepoint, nous pouvons l'ouvrir dans une autre fenêtre. C'est ce que j'ai fait. Ne pourriez-vous pas afficher le bon tableau, celui qui a été présenté à la Commission des moyens ? Ce serait quand même le meilleur moyen pour que chacun des administrateurs puisse juger de la différence et voir effectivement sur quoi cela porte. Nous sortons un peu du brouillard, mais pas totalement. De toute façon, à partir du moment où il y a un vote, c'est quand même mieux d'avoir le bon document.

Mme DE SUREMAIN – C'est le bon document.

M. PELLET – Alors je ne comprends plus. Je ne sais pas ce qu'en pensent les autres.

Mme DE SUREMAIN – Je n'ai pas la main ici. Il faudrait projeter le tableau récapitulatif.

M. BASQUIN – J'ai donné la main à Josette CADUSSEAU.

Mme DE SUREMAIN – Il faudrait projeter le document du CA. Les administrateurs ne peuvent voter que sur le document qui a été partagé sur le Sharepoint du CA. Si vous me donnez la main, je peux vous projeter le tableau. Le voyez-vous ? C'est écrit petit. Il faudra grossir sur votre écran.

Mme CADUSSEAU – Il est bien indiqué en haut que c'était prévu pour le CA du 3 juillet 2020.

Mme DE SUREMAIN – Ici, c'est une erreur de libellé. Ce sont les DU qui ont été examinés pendant la Commission des moyens du 27 mai. Ils devaient initialement être prévus pour le CA du 3 juillet, mais ils ont été partagés sur le Sharepoint de notre CA du 29 mai, dès l'origine. Vous avez le récapitulatif des avis, à la fois de la CFVU du 18 mai, et les avis de la Commission des moyens. Vous voyez bien que le troisième DU sera examiné ultérieurement.

Vous avez donc tous les avis favorables de la Commission des moyens et de la CFVU. Il y a de petites modifications, mais je dirais qu'elles sont du périmètre de la CFVU. C'est ce tableau qui est dans le périmètre du CA. Il y a eu une petite confusion entre le CA du 29 mai et celui du 3 juillet, mais c'est ce qui est dans le titre. C'est ce qui était sur le Sharepoint du CA. Il a donc été examiné par la CFVU qui a donné un avis favorable, avec quelques petites modifications, mais qui peuvent tout à fait être apportées ultérieurement. Et puis, il y a l'avis de la Commission des moyens, qui a repris les avis de la CFVU.

M. PELLET – Pourriez-vous lire l'avis final ? C'est quasiment illisible, c'est écrit trop petit pour nous.

Mme DE SUREMAIN – D'accord. C'est sur le Sharepoint du CA. Il faut le télécharger en parallèle, comme ça, vous pourrez zoomer dans le document. C'est le document PDF qui rassemble tous les avis de la CFVU, de la Commission des moyens et qui indiquait le CA du 3 juillet, mais c'est une erreur. Ils sont disponibles. Mme CADUSSEAU pourrait peut-être présenter les avis CFVU qui sont tous favorables, sous réserve de modifications mineures. Ensuite, M. NAMANE pourra présenter les avis de la Commission des moyens.

M. NAMANE – Parfait.

Mme CADUSSEAU – Comme je n'ai pas la main, je ne peux pas faire défiler le tableau. Si j'arrive à bien lire ce qui est écrit au sujet des avis de la CFVU du 18 mai dans le tableau sont sur l'avant-dernière colonne, il y a un certain nombre d'avis favorables.

Comme je l'avais dit, parce que ce n'est pas bien indiqué ici, le seul avis qui posait problème n'était pas un avis favorable sous réserve. Il fallait qu'il repasse devant la Commission de la CFVU. Nous avons retiré ce DU en Commission de CFVU. Il ne peut donc pas avoir reçu un avis favorable sous réserve de modifications mineures. Mis à part celui-là, les autres avis sous leur réserve sont correctement énoncés.

Mme DE SUREMAIN – Nous avons des avis favorables, sous réserve de modifications mineures. Ils étaient favorables pour un ou deux ans. Le DU énoncé nous a effectivement questionnés en Commission des moyens sur cette erreur de report. La Commission des moyens a décidé d'examiner ce DU de didactique du Français Langue Étrangère lors d'une future réunion puisqu'il doit y avoir une discussion entre l'INSPE et la composante LLSH. M. NAMANE, souhaitez-vous dire un mot sur les avis de la Commission des moyens sur les différents DU ? Vous y avez aussi accès sur le Sharepoint.

M. NAMANE – Oui, je l'ai ouvert sur un autre poste. Comme vous l'avez précisé, nous avons dû traiter ces différents DU. Les membres de la Commission des moyens, en fonction de leur périmètre, nous ont apporté des éclaircissements supplémentaires lorsqu'ils étaient nécessaires.

Nous avons globalement suivi l'avis de la CFVU, avec les réserves mentionnées en termes de réponses aux questions. Sachant que l'avis de la CFVU était favorable. Sur le fond du dossier, des ajustements sont inhérents à ce mouvement de va-et-vient entre les différents porteurs DU, CU, DUI et la Commission d'Évaluation de la CFVU. Ce DU n'a pas été examiné. Les membres de la Commission des moyens n'ont pas eu à se prononcer à ce sujet. Il a été renvoyé à une future réunion. Cela concerne donc le DU Didactique du FLE.

Mme DE SUREMAIN – Voulez-vous lister l'ensemble des noms des DU, en distinguant les créations et les renouvellements ?

Mme CADUSSEAU – Les créations apparaissent normalement en début de tableau, mais je ne vois pas l'intégralité de ce tableau. Il est beaucoup trop grossi. Si on le rétrécit, on ne voit plus rien.

Mme DE SUREMAIN – Ce qui est projeté, c'est l'intitulé des créations.

Mme CADUSSEAU – Normalement, les créations apparaissent en haut du tableau.

Mme DE SUREMAIN – Oui, pouvez-vous les lire dans ce qui est projeté ? Je peux les lire. Il y a un DU en création à la Faculté de Sciences Économiques et de Gestion projet de recherche en Sciences de Gestion. Il est de niveau master.

Mme CADUSSEAU – Il y a une création en Sciences Économiques et Gestion, trois créations à l'INSPEE et quatre en Santé. Ensuite, ce ne sont que des renouvellements.

Mme DE SUREMAIN – Si vous avez du mal à lire, je peux vous lire les énoncés. Il y a effectivement un projet de recherche en Sciences de Gestion à la FSEG. Il y a ensuite seulement deux créations pour l'INSPEE. Il y a le certificat universitaire Petite enfance compétence langagière épanouissante pour les enfants. Nous laissons de côté le DU Didactique du Français Langue Étrangère et puis un DU formation de formateur pour la Mission Laïque Française. Y a-t-il des éléments de commentaires à apporter ? Nous allons nous rapporter aux avis. En laissant de côté la troisième ligne, nous avons « *favorable sous réserve de modification de réponses aux questions* », « *favorable sous réserve de modifications mineures et de validation par le Conseil de la composante* » ainsi que « *favorable sous réserve de modifications, de réponses aux questions et de validation du Conseil de composante* ». Pour la Commission des moyens, pouvez-vous nous faire part des avis, M. NAMANE ?

M. NAMANE – Les avis sont mentionnés sur la dernière colonne. « *Favorable sous réserve de modifications de réponses aux questions* » pour le DU de la FSEG projet de recherche en Sciences de Gestion. « *Favorable sous réserve de modifications mineures et de validation du Conseil de composante* » pour le CU Petite Enfance compétences

langagières épanouissantes pour les enfants. « *Favorable sous réserve de modifications de réponses aux questions et de validation de Conseil de composante* » pour le DU formation de formateurs pour la Mission Laïque Française.

Mme DE SUREMAIN – Comme il y a une demande de validation par le Conseil de composante, pouvons-nous avoir un éclairage de la composante INSPEE sur le sujet ? Est-ce que ce sont des DU qui ont déjà été présentés au Conseil de composante entre-temps ou qui le seront bientôt ? Brigitte MARIN ou Sophie RENAUT sont-elles présentes au CA ce matin ? Je ne vois pas le fil de discussion publique. Je suis uniquement sur l'écran des CU et des DU. Avons-nous un éclairage de l'INSPEE sur la présentation en Conseil de gestion de la composante de ces DU ? Je n'entends pas de réponse. Il faut absolument que ces DU soient validés au Conseil de la composante avant publication. Nous avons ensuite des créations en Santé.

M. PELLET – Est-ce que je peux poser une question ? Si vous ne voyez pas le fil, j'ai demandé la parole.

Mme DE SUREMAIN – Oui. Je ne vois pas le fil, il faut donc que quelqu'un assure la distribution de parole. Je ne vois que le document.

M. PELLET – Ma question porte sur le nombre d'heures étudiants sur lequel se basent ces DU. Nous observons une grande disparité. Cela va parfois de 24 heures, 60 heures jusqu'à 450 heures, avec des moyennes autour de 100 ou 115 heures. Je parle d'heures étudiantes. Est-ce des heures étudiants annuelles ? Si oui, cela paraît parfois assez faible. Quand on a 60 heures ou même 24 heures de formation sur l'année pour la délivrance d'un DU, cela paraît un peu faible. Ne faudrait-il pas définir un nombre d'heures minimum de formation avant de délivrer un DU de l'UPEC ?

Mme DE SUREMAIN – C'est plutôt une question pour Mme CADUSSEAU.

Mme CADUSSEAU – Le tableau est bloqué sur le DU de médecine manuelle ostéopathique de la faculté de Santé. Il présente 456 heures, mais il faut savoir que ce n'est pas un nombre annuel. C'est ici un nombre d'heures sur trois ans. C'est donc

une formation qui se déroule sur trois ans. Je n'ai plus en tête le détail de chaque année, mais vous pouvez diviser environ par trois. Il y a beaucoup de pratique dans ce DU. Cela justifie un grand nombre d'heures.

Ensuite, je n'ai pas vu de DU contenant 24 heures de formation. En général, c'est entre 50 et 150 heures. Tout dépend du fait qu'il s'agisse d'un DU de spécialisation, s'il vient en complément d'un autre diplôme ou s'il s'agit d'un DU du type de « médecine manuelle et ostéopathique ». Il s'agit vraiment ici de l'acquisition d'une pratique.

M. PELLET – 24 heures, c'est pour le DU « Compétences en management ».

Mme CADUSSEAU – Si M. POLONOVSKI est avec nous, il pourra davantage préciser sur ce DU, mais c'est un DU qui se couple à un diplôme.

M. PELLET – D'accord. Ce n'était qu'un exemple. Je ne demandais pas d'explication spéciale sur celui-ci. Il y en a d'autres à 31. Je note la grande disparité. Même si 450 heures sont réparties sur trois ans, pour le DU qui compte le plus d'heures de formation, quand on divise par trois, cela représente 150 heures de formation par an. L'écart entre 31, 24 et 150 est quand même considérable. Un certain nombre d'heures sont peut-être communes avec d'autres enseignements ailleurs, et au total l'heure étudiante ne correspond pas aux chiffres indiqués dans le tableau. C'est ma question.

Mme CADUSSEAU – Non, ce n'est pas tout à fait cela. Je ne vois pas ce que signifient les deux premières colonnes. Vous avez les heures étudiants au niveau de la première colonne. Tout dépend des objectifs du DU et de ce que l'on veut transmettre aux étudiants par l'intermédiaire de ce DU. Cela peut être un complément de formation ou une formation complète. Il n'y a pas de cadrage minimal ou maximal d'heures sur ces DU.

Mme DE SUREMAIN – Sur le plan réglementaire, il n'y a pas de cadrage des CU et des DU. Tout est ouvert. Cela dépend vraiment du contenu et de l'objectif de la formation. Tout est ouvert.

Mme CADUSSEAU – Il y a un cadrage sur d'autres choses, mais pas sur le volume d'heures.

M. LE PRÉSIDENT – Nous sortons ici du cadre du CA. Je ne pense pas que cela soit l'objet. Comme le dit M. THAUVRON, nous ne sommes pas dans la normalisation. Je pense qu'il faut rester dans le cadre du CA.

M. PELLET – C'est dans le cadre de notre information. Je veux juste dire qu'il y a des disparités telles que cela mériterait explication. Si par exemple cela correspond au fait que pour certains c'est un complément d'heures qui s'ajoute à des exigences de formation par ailleurs, il faudrait que cela apparaisse dans le tableau. Il faut qu'il y ait une différence entre les heures spécifiques à cette formation et les heures communes pour avoir une idée. Je suis d'accord, cela relève plutôt du travail de la CFVU. Dans ce cas, je pose la question, ou j'invite à une réflexion sur un cadrage du nombre d'heures et des exigences formulées pour délivrer un DU de l'UPEC.

Mme DE SUREMAIN – Nous sommes ici clairement dans le champ de la CFVU. Nous nous éloignons du champ du CA. Il sera répondu à cette question à un autre endroit. Pouvons-nous continuer sur la présentation non plus des créations, mais des renouvellements ? C'est la deuxième moitié du tableau. Il y a six DU en Santé. Mme CADUSSEAU, vous pouvez peut-être dire un mot sur ces renouvellements ?

Mme CADUSSEAU – Ce sont pour la plupart des DU anciens qui ont parfois une quinzaine d'années d'existence. Ils sont très attractifs et participent de la formation continue des médecins et du personnel de santé en général. Certains ne s'adressent pas uniquement aux médecins. Si la colonne de droite est visible, nous allons pouvoir regarder les différents avis. Nous constatons qu'ils sont en général favorables. Celui situé sous la première ligne, il me semble que c'est celui qui va passer sous forme d'un diplôme. Ce sera donc la fin de l'existence de ce DU. La formation continuera, mais dans le cadre d'un autre diplôme.

Mme DE SUREMAIN – Merci. M. NAMANE, cela a été très simple pour la Commission des moyens.

M. NAMANE – Oui. Comme l'a signalé Mme CADUSSEAU, ce sont globalement des DU, DIU, CU qui fonctionnent plutôt bien. Ils appartiennent à la faculté de Santé ou à la FSEG. Pour certains, ce sont des DU pour la FSEG qui sont récents. Ils constituent soit un complément de formation afin de doter les étudiants d'une spécialisation qui leur permettra d'être un peu plus employables sur le marché du travail. Soit il s'agit d'autres DU qui n'ont pas pu être lancés l'année dernière, pour différentes raisons. Il y a donc ici un renouvellement pour ces DU.

Mme DE SUREMAIN – Merci. Après ces DU en Santé, nous avons des DU en FSEG. Nous avons huit DU de FSEG. Y a-t-il des commentaires ou des éléments à apporter ?

Mme CADUSSEAU – Parmi ces DU, deux sont des compléments au diplôme de la Licence 1 de Sciences Économiques et Gestion. Ils contribuent à obtenir un double diplôme pour les étudiants. Ils ont leur licence ainsi que ce DU.

Mme DE SUREMAIN – Voyons les appréciations pour ces huit renouvellements de DU.

Mme CADUSSEAU – Ce qui s'est passé ici pour de nombreux DU, la raison pour laquelle ils ne sont renouvelés que pour deux ans est qu'ils ont été approuvés en 2018 pour une ouverture qui aurait pu être 2018/2019. L'ouverture a été retardée, ce qui fait que nous n'avons pas assez de recul pour avoir pu faire un bilan sur les deux premières années d'existence de ces DU. C'est la raison pour laquelle le renouvellement est accordé pour deux ans. Il s'agira de vraiment faire un bilan final plus complet avant de leur accorder le renouvellement pour quatre ans.

Mme DE SUREMAIN – Merci. Quelles sont les remarques de la Commission des moyens sur ces renouvellements en FSEG ?

M. NAMANE – Mme CADUSSEAU a traité ici les différents cas de figure. Pour différentes raisons, les DU n'ont pas pu être proposés à l'ouverture l'année dernière.

Ils étaient en attente de certification ou autre. Pour les deux premiers DU « Compétence en management » et celui traitant de la cybersécurité, qui sont en complément d'information en L1, ce sont vraiment des DU qui permettent aux étudiants d'avoir une double compétence, particulièrement recherchée par les entreprises.

Mme DE SUREMAIN – Merci. Nous avons ensuite des renouvellements. Nous avons un renouvellement à l'INSPEE, un renouvellement à l'EUP et deux cas en droit. Il y a peut-être ici des éléments d'éclairage à apporter.

Mme CADUSSEAU – Il y a aussi deux renouvellements pour les DU de droit.

Mme DE SUREMAIN – Je viens d'avoir un éclairage de l'INSPEE sur les deux DU en création que nous avons évoqués tout à l'heure. Ils passent en Conseil de l'INSPEE le 18 juin. C'est un conseil avec de nombreux membres. Il y a beaucoup de personnalités extérieures. Il y a des membres du Rectorat et d'autres universités. C'est une structure assez lourde, qui est peut-être moins souvent réunie qu'un conseil de gestion d'UFR. La prochaine réunion aura lieu le 18 juin. Ces deux DU sont à l'ordre du jour de ce Conseil. Je referme la parenthèse. Nous sommes donc ici sur des renouvellements. Vous avez peut-être des éléments de commentaires à apporter sur ces DU en renouvellement, notamment en droit ?

Mme CADUSSEAU – En droit, il s'agit de deux DU qui avaient reçu l'an dernier un avis uniquement pour un renouvellement d'un an. Ils ont donc été reconsidérés ici. Le DU droit contentieux international des affaires, celui qui est sur la ligne la plus inférieure, vient de recevoir un avis favorable pour son renouvellement. L'autre est un DU composé de cinq modules repris dans le deuxième DU.

On constate que ces cinq modules sont très lourds à suivre pour les étudiants, parce que les cohortes sont très faibles. En général, un étudiant est obligé de prendre deux inscriptions successives ou avec une interruption d'un an pour arriver à valider son DU, et encore il n'y a que très peu d'étudiants qui arrivent à obtenir la validation. Nous

avons chaque année un ou deux diplômés. Nous avons proposé de scinder peut-être pas chacun des modules en certificat universitaire, mais peut-être de décomposer ce DU dans une forme moins lourde. Il s'agit que les étudiants puissent le valider en une année. La proposition n'a pas encore été acceptée parce qu'elle demande peut-être un temps de réflexion et du temps de travail pour le porteur de projet. Nous avons donc accordé un délai de renouvellement d'un an, avec la proposition de présenter dans un an une formation plus appropriée à la validation pour les étudiants.

Mme DE SUREMAIN – Merci. M. NAMANE, pouvez-vous nous apporter l'éclairage de la Commission des moyens sur le sujet ?

M. NAMANE – Oui, j'ai bien décrit les échanges que nous avons eus pendant la Commission des moyens, à la fois avec les membres, mais aussi avec la CFVU. C'était déjà l'année dernière, suite au renouvellement d'un an seulement pour ces deux DU. Compte tenu de tout ce qu'a évoqué Mme CADUSSEAU ici, nous avons décidé de suivre l'avis de la CFVU, c'est-à-dire de renouveler le LLM CIAA, avec un avis favorable pour quatre ans. C'est celui qui intègre la totalité des modules, y compris ceux proposés par le CIA de base. Nous avons émis un avis favorable dans l'attente des ajustements demandés par la CFVU.

Mme DE SUREMAIN – Merci. Il y a un cas qui n'est pas clair pour moi. Il est ajouté au tableau. Il s'agit du DU référent et référente handicap secteur privé. Il a fait l'objet d'un avis en Commission des moyens. Y a-t-il eu un avis ou non en CFVU ? Pour moi, ce n'est pas très clair à ce stade.

M. NAMANE – Pour ce DU, il a été traité de nouveau lors de la Commission des moyens du 27 mai, mais il l'a aussi été au mois de mars. Puisqu'il y a des éléments de ce DU qui n'étaient pas aboutis, je propose de le renvoyer au 3 juillet.

Mme DE SUREMAIN – Cela me paraît cohérent. Qu'en pense Mme CADUSSEAU ?

Mme CADUSSEAU – Oui, je vois bien que ce DU mériterait d'être complété en termes d'information dont nous avons besoin.

Mme DE SUREMAIN – Après ces éléments de présentation, y a-t-il des questions ou des remarques sur ce tableau des DU, sachant que nous laissons de côté le DU FLE sur la troisième ligne ? Y a-t-il des besoins d'éclaircissements ou demande d'éclairage ? Je ne vois pas le fil de discussion publique.

Mme CADUSSEAU – Je peux lire ce qu'écrit M. PELLET dans le fil de discussion publique : « *Cette mise au vote n'est pas respectueuse des administrateurs. Il y a trop de flottements, de manque d'information et d'ajustements de dernière minute pour une délibération sereine.* » Je pense que c'est le seul commentaire sur la lecture du tableau.

Mme DE SUREMAIN – Y a-t-il d'autres avis des administrateurs ?

M. LE PRÉSIDENT – Je pense que nous pouvons passer au vote.

Mme DE SUREMAIN – J'arrête donc le partage d'écran. Je reviens à l'écran. Je dois préciser que ces documents sont en ligne sur le Sharepoint, dans le délai imparti depuis une semaine. Les avis de la Commission des moyens ont été complétés et remplis. Le CA ne se prononce que sur les aspects qui le concernent, c'est-à-dire les aspects budgétaires. Les éléments de cadrage demandés sont du ressort de la CFVU, pas du CA. Concernant tous les aspects budgétaires et financiers, avez-vous encore des demandes d'éclaircissements ou de précisions ? Il faut savoir que les avis de la Commission des moyens sont tous favorables, sous réserve de précisions dans le cadre de la CFVU. Ils sont au-delà de notre périmètre. Nous reportons au prochain CA le DU FLE et le DU handicap, dans la mesure où ils font partie de la série de DU qui ont été examinés dans une autre vague de DU.

M. PELLET, nous avons très souvent voté en CA positivement sous réserve d'ajustement. C'est un processus très avancé. Nous sommes sur des ajustements mineurs. Nous ne présentons en Commission des moyens que des dossiers qui sont déjà très travaillés, sinon la Commission des moyens ne les examine pas.

M. PELLET – Quand les ajustements sont à la marge, c'est déjà arrivé et ce n'est pas un problème, mais il y a ici une somme qui n'est méthodologiquement pas admissible.

M. LE PRÉSIDENT – Je suis partisan pour suivre ce vote. J'entends ce qui a été. Il faut aussi concevoir que la période est compliquée. Nous ne sommes pas dans une période normale. Nous allons donc rester sur le fait d'enlever ce qui pose problème et de voter sur ce qui ne pose pas de problèmes. C'était la proposition de M. THAUVRON. Nous pouvons formuler le vote dans ce sens, Mme DE SUREMAIN et partir ainsi.

Mme DE SUREMAIN – Nous enlèverions donc le DU FLE et le DU handicap qui fait partie d'une autre série de DU à examiner. Nous votons donc sur des DU qui ont reçu des avis positifs de la CFVU et de la Commission des moyens sous réserve de petits ajustements. Y a-t-il une modification des procurations ? Il est 12h43.

Mme HMAMOU – Oui, il y a deux procurations supplémentaires. Mme SERT a donné procuration à Mme CADUSSEAU. M. DEPREZ à M. THÉVENET. Mme CADUSSEAU et M. THÉVENET ont donc deux procurations.

Mme DE SUREMAIN – Nous reviendrons pour une deuxième série de votes en juillet sur une autre série de DU ainsi que les DU que nous avons retirés du vote ici. Merci beaucoup. Nous pouvons passer au premier tour de vote.

M. NAMANE – Il y a aussi la procuration de Mme MATTEI qui m'a été donnée.

M. VIALA – Je lance le premier tour de vote. J'ai 14 votants. Pouvez-vous me confirmer que c'est bon ? Plusieurs personnes se sont retirées. Je publie les résultats du sondage.

Mme DE SUREMAIN – Nous avons 12 oui, 2 non et 0 abstention. Nous pouvons passer au deuxième tour du vote qui correspond aux premières procurations.

M. VIALA – Je publie les résultats.

Mme DE SUREMAIN – Nous avons 7 oui, et une abstention. Nous passons au deuxième tour de vote pour les procurations.

M. VIALA – Je publie les résultats. Nous avons 6 oui.

Mme DE SUREMAIN – Cela nous fait donc 25 oui, 1 abstention et 2 non. Merci.

L'approbation de la campagne DU et DIU est adoptée à la majorité.

Mme DE SUREMAIN – Nous sommes conscients que la période est difficile. Il y a eu quelques allers-retours et des circuits un peu perturbés. Ils ont peut-être amené à ce sentiment de flottement. Nous tenons à saluer malgré tout et à remercier très chaleureusement les services qui travaillent dans des conditions difficiles pour la transmission et la circulation des documents. En même temps, il faut que nous continuions à travailler et à avancer sur nos projets pédagogiques en voyant bien les implications financières et budgétaires. Elles sont ici très positives pour les composantes et pour l'université. Nous l'avons fait en Commission des moyens, nous rappelons aussi que toutes les créations de DU ou de CU sont exemptées de prélèvements de l'université pendant deux ans. Nous avons encore vu des fiches où ce prélèvement apparaissait.

Il n'y a pas de prélèvements pendant deux ans pour permettre aux expérimentations de se dérouler dans de bonnes conditions. Si ces CU et DU apparaissent comme solides et viables, ils contribueront aussi au fonctionnement de l'ensemble de l'établissement. Pour les composantes qui créent ces formations, elles sont exemptées de prélèvements pendant deux ans. Cela fait partie des éléments d'incitation et de solidarité qui jouent et qui nous aident à bien fonctionner ensemble. Pour les autres CU et DU que nous n'avons pas encore examinés, ils sont nombreux, les dispositifs d'information et de communication importants peuvent aussi commencer, même si nous ne les avons pas examinés en CA.

Nous sommes en effet sur des éléments plutôt encourageants et positifs. Je peux anticiper et dire que les avis de la Commission des moyens rendus le 11 mars étaient aussi positifs. La communication autour de ces DU et de ces CU peut commencer. C'est important pour préparer la rentrée. On ne peut pas prendre trop de retard. Nous terminerons donc toutes les validations début juillet pour ces diplômes et ces CU. Merci beaucoup.

4.2 Approbation des critères généraux et orientations stratégiques des exonérations de droits d'inscription pour l'année universitaire 2020–2021

Mme DE SUREMAIN – Le point suivant de l'ordre du jour est l'approbation des critères généraux et orientations stratégiques des exonérations de droits d'inscription pour l'année universitaire 2020–2021. Nous allons passer la parole à M. THÉVENET.

M. THÉVENET – Bonjour à toutes et tous. Je vous présente le contexte de cette délibération que nous vous soumettons. Elle intervient malheureusement dans la situation dans la crise Covid que nous connaissons. Je ne hiérarchise pas les éléments. Je vous les donne dans un ordre quelconque. Il y a plusieurs points qui sont apparus. La première chose, c'est le faible nombre d'étudiants internationaux en mobilité individuelle que nous aurons l'année prochaine en L1 et L2. Je parle de L1 et L2, puisque ce sont les étudiants qui étaient soumis aux frais différenciés à l'UPEC, suite à la délibération du 13 décembre. Ces étudiants seront peu nombreux pour plusieurs raisons. Il y a une diminution des candidatures. Nous avons une diminution d'un tiers des candidatures.

Ensuite, comme l'a dit M. le président en début de CA, la rentrée s'annonce compliquée. Elle s'annonce d'autant plus compliquée pour des formations avec de nombreux étudiants, et donc des L1 et L2. Les étudiants internationaux admis dans ces formations seront relativement peu nombreux. Les étudiants ne pourront très certainement pas avoir les visas à temps. Il est déjà souvent compliqué d'obtenir les

visas à temps. Dans cette situation où les postes diplomatiques sont actuellement fermés, il est probable que les étudiants n'auront pas leur visa à temps. Il y aura aussi des difficultés pour trouver des billets d'avion pour venir sur le territoire national. Il y a de nombreuses difficultés. Nous aurons donc peu d'étudiants qui seront acceptés. Il n'y aura donc pas d'impact sur le fameux plafond des 10 %.

Cette année, nous sommes sur un chiffre de 622 étudiants exonérés, dont 533 étudiants primo entrants. Il y a fort à parier qu'il n'y aura pas de risque à dépasser le plafond légal de 10 % pour l'année 2020/2021.

Le deuxième paramètre est que les procédures d'inscription risquent d'être rendues complexifiées par les problèmes de présence d'étudiants qui seront rendues plus contraignantes du fait de la crise. Il y a la mise en place de la mesure des prêts différenciés occasionnant des procédures plus complexes. Il est apparu souhaitable de ne pas commencer la mise en place de cette procédure en 2020/2021.

Ensuite, dans cette situation compliquée, il est toujours bon de renforcer l'attractivité de l'UPEC. La troisième chose est que nous allons avoir des étudiants qui payent des frais différenciés relativement élevés de 2 770 euros pour des étudiants en licence. Nous ne sommes pas sûrs que nous pourrions leur garantir le niveau de formation équivalent à ce qui se fait habituellement. Les cours seront peut-être partiellement en présentiel et en distanciel.

Arriverons-nous à avoir une qualité dans la partie présentielle ? Arriverons-nous à transmettre l'ensemble des cours à des étudiants à l'autre bout du monde ? Ce n'est pas évident. C'est un peu embêtant de demander des frais importants pour des étudiants qui risquent de ne pas pouvoir bénéficier entièrement de la formation dans laquelle ils se sont inscrits.

Je vous donne un peu dans un ordre quelconque tous ces éléments. Cela nous amène à vous proposer la délibération de suspendre la mise en place des frais différenciés. Pour rappel, nous avons voté au CA du 13 décembre l'exonération partielle pour les

étudiants de master, de L3 et les étudiants déjà exonérés l'année dernière en L1 pour ne pas leur appliquer les frais différenciés en L2. Il y avait également une exonération pour les étudiants étrangers actuellement dans des lycées français. Tout cela avait été voté le 13 décembre. Il n'y a pas de remise en cause du vote global fait le 13 décembre. Il s'agit simplement d'une suspension de la mesure cette année, compte tenu de la crise. Nous vous proposons pour 2020/2021 de voter l'exonération partielle des frais différenciés pour l'ensemble des étudiants internationaux, quelle que soit la formation dans laquelle ils sont inscrits. Si vous avez des questions, je peux y répondre.

M. LE PRÉSIDENT – Merci M. THÉVENET. Y a-t-il des questions ?

M. PELLET – J'aimerais avoir une précision concernant le terme « d'exonération partielle ». Cela signifie bien la part supplémentaire, mais ils payent comme les étudiants intracommunautaires. C'est bien cela ?

M. THÉVENET – Oui. C'est pour cela que je précise à chaque fois qu'il s'agit d'une exonération partielle. Ensuite, il y a toujours la possibilité pour tous les étudiants internationaux ou français de demander une exonération sur critères sociaux. Nous ne sommes pas ici dans le même périmètre.

M. LE PRÉSIDENT – S'il n'y a pas d'autres questions, nous pouvons peut-être procéder au vote.

Mme DE SUREMAIN – Oui. Mme HMAMOU, y a-t-il modification des procurations ?

Mme HMAMOU – Non.

Mme DE SUREMAIN – Merci. M. VIALA, vous pouvez donc lancer le premier tour de vote.

M. VIALA – Oui. Je publie les résultats. Nous avons 14 oui.

Mme DE SUREMAIN – Merci. Nous passons au deuxième tour de vote qui correspond au premier tour de vote des procurations. Il est 12h57.

M. VIALA – Je publie les résultats. Nous avons 8 oui.

Mme DE SUREMAIN – Nous passons au deuxième tour des procurations.

M. VIALA – Je publie les résultats. Nous avons 6 oui.

Mme DE SUREMAIN – Nous avons donc l'unanimité pour adopter cette mesure qui maintient l'exonération des frais différenciés pour les étudiants internationaux. Merci.

L'approbation de la campagne DU et DIU est adoptée à l'unanimité.

4.3 Modification des dispositifs d'aides sociales aux étudiants en difficulté mis en œuvre par l'UPEC au titre de l'année universitaire 2019/2020 et de l'année universitaire 2020/2021

M. LE PRÉSIDENT – Le point suivant est la modification des dispositifs d'aides sociales aux étudiants en difficulté mise en œuvre par l'UPEC au titre de l'année universitaire 2019/2020 et de l'année universitaire 2020/2021.

Mme DE SUREMAIN – Merci. C'est une présentation de Mme CADUSSEAU et Mme HARIR.

Mme CADUSSEAU – C'est une proposition de modification de la délibération du CA du 29 novembre 2019. Il avait validé l'affectation du produit de la CVEC pour l'année 2019/2020. Ici, les modifications proposées concernent l'affectation de cette CVEC en lien avec les conditions de la crise sanitaire Covid, pour faire face à la précarité des étudiants. Il s'agit de la précarité sociale, mais aussi de la précarité numérique. Il y a un certain nombre de rajouts qui devraient apparaître en rouge sur le document. Concernant les fournitures, dans l'article 1, l'aide aux études comprend les fournitures de type numérique ou tout support documentaire.

C'est l'opération que l'UPEC a menée avec le prêt d'ordinateurs et de clés 4G aux étudiants qui étaient démunis de manière à pouvoir assurer une continuité

pédagogique et les évaluations qui se font actuellement beaucoup en distanciel. Il y a aussi à la fin de ce document projeté ici un relèvement du plafond de 1 500 euros à 2 000 euros dans le cadre des aides à la précarité accordée aux étudiants. Dans cette période de crise sanitaire, les étudiants sont particulièrement affectés. Ils n'ont par exemple pas pu poursuivre leurs jobs. Certains sont confinés et n'ont pas pu rejoindre leur famille. Pour certains d'entre eux, ils se trouvent fortement démunis. Ils pourront arriver d'ici la fin de l'année à dépasser le plafond de 1 500 euros qui avait été décidé. Mme HARIR souhaite peut-être préciser l'aspect plus réglementaire ?

Mme HARIR – Vous avez tout dit. Ces modifications sont apportées pour que nous puissions ici aider des étudiants qui sont dans une situation où le plafond que nous avons accordé de 1 500 euros n'est pas suffisant. Je voudrais aussi ajouter des éléments de procédure et de process sur le fait que pendant la crise du Covid, nous avons mis en place une Commission d'urgence chaque semaine. Nous avons en effet chaque semaine des étudiants qui peuvent être en situation de difficulté.

L'idée est de nous permettre d'aider les étudiants en difficulté en relevant le plafond. Il s'agit également de pérenniser le fonctionnement que nous avons. Je parle des Commissions mensuelles et des Commissions d'urgence si nécessaire. Dans les cas particuliers comme ceux que nous avons pu connaître, nous pouvons augmenter le plafond. Cela nous permet de consolider notre politique d'aide sociale aux étudiants en situation de précarité.

Mme DE SUREMAIN – Merci pour cette présentation précise. Cela me permet de rappeler que nous sommes dans un contexte particulièrement difficile et que cette aide sociale pour les étudiants est souvent vivement attendue. Dans le cadre des réunions de cette Commission pour l'attribution des aides sociales, qui est fondée sur une instruction par des assistantes sociales, nous sommes souvent confrontés à des cas vraiment difficiles. Je crois que cette mesure d'augmentation des plafonds est malheureusement très attendue. Y a-t-il des questions, des remarques ou des

demandes d'éclaircissement sur ce dispositif ? Pour information, la Commission se réunit toutes les semaines ou presque en ce moment. Mme CADUSSEAU, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

Mme CADUSSEAU – Non, sauf si les administrateurs ont des questions particulières.

Mme DE SUREMAIN – S'il n'y a pas de questions ou de remarques, nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des modifications de procurations ?

Mme HMAMOU – Non.

M. VIALA – Je lance le premier tour de vote. Je publie les résultats.

Mme DE SUREMAIN – Il est 13h04. Nous avons 14 oui.

M. VIALA – Je lance le premier tour des procurations. Je publie les résultats.

Mme DE SUREMAIN – Nous avons 8 oui. Nous passons au deuxième tour des procurations. Nous avons 6 oui. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

L'approbation des critères généraux et orientations stratégiques des exonérations de droits d'inscription pour l'année universitaire 2020–2021 est adoptée à l'unanimité.

Mme DE SUREMAIN – Nous voyons dans le fil de discussion qu'il y a des questions sur la présence des étudiants. Fantin LOWENSTEIN a indiqué quelque chose. Est-il encore ici ?

M. LOWENSTEIN – Oui.

Mme DE SUREMAIN – Voulez-vous compléter sur cet élément et cette Commission ?

M. VINCENT – Comme cela a été rappelé, c'est une Commission qui se tient toutes les semaines. Lorsque nous avons des demandes, la Commission les analyse. Lorsque nous n'avons pas de demandes, nous reportons à la semaine suivante. C'est une Commission qui agit très rapidement. Je ne pense pas que nous puissions être plus rapides.

Mme DE SUREMAIN – Les étudiants y ont aussi été pour beaucoup. Je remercie aussi beaucoup l'implication des services, et de la DEV en particulier. Nous avons une belle synergie qui permet de répondre à des demandes. Quelquefois, ce n'est pas autant que nous le souhaiterions, mais c'est une action importante.

Mme CADUSSEAU – Si je peux intervenir, je voudrais aussi beaucoup remercier les services de la DEV et de vie de campus qui s'occupent de ces actions sociales. Je voudrais aussi rappeler l'aide que nous apportent les assistantes sociales du CROUS. C'est une aide très précieuse.

5. CONTRATS ET CONVENTIONS

5.1 Information sur les contrats approuvés par le Président au nom de l'université

Mme DE SUREMAIN – Merci. Nous arrivons au dernier point qui concerne les conventions. Il faudrait projeter le tableau récapitulatif habituel des conventions signées par le président depuis le dernier CA. C'est une information.

C'est habituellement M. BASQUIN qui présente ce récapitulatif des conventions, mais il n'est pas là. Il avait prévenu. Il a dû partir du CA pour un moment. Vous voyez que c'est une information des conventions de natures diverses. Pour certaines, elles ont une implication financière. Pour d'autres, non. Cela concerne la recherche ou des partenariats concernant les activités sportives. Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce tableau ? Ce n'est qu'une information. Nous n'avons pas identifié de points susceptibles d'interroger ou de poser des questions. Je crois que nous pouvons donc passer aux questions diverses. M. LOWENSTEIN a une question diverse.

QUESTIONS DIVERSES

M. LOWENSTEIN – Bonjour. J'aimerais soumettre au vote une très courte motion, si vous le voulez bien. Je vais vous la lire immédiatement. « *Les étudiants de l'UPEC*

rappellent au travers de son Conseil d'administration leur attachement à la valeur des examens ainsi qu'à la qualité de leur formation et de leur diplôme. Ils s'opposent ainsi au nivellement par le bas comme il est en train d'être mis en place dans au moins une autre université parisienne. »

M. LE PRÉSIDENT – C'est un point d'information ?

M. LOWENSTEIN – Non, c'était une motion que je souhaitais ajouter au vote. C'était pour rappeler un souhait de la communauté étudiante.

M. LE PRÉSIDENT – C'est davantage une motion CFVU.

M. LOWENSTEIN – D'accord. Nous la ferons passer en CFVU sans aucun souci.

Mme CADUSSEAU – Si jamais elle se présente à la CFVU. Autrement, M. VINCENT la présentera.

M. LOWENSTEIN – Sans problème. Au temps pour moi.

M. VINCENT – J'étais en train de l'écrire. Je la relirais.

M. PELLET – C'est une motion qui paraît très allusive. Cela demanderait à être explicité. La question du nivellement par le bas est retirée. Nous n'en discutons donc pas, mais c'est très contestable.

M. LE PRÉSIDENT – Nous n'allons pas refaire le débat.

M. PELLET – Non, nous n'allons pas le faire maintenant. Si elle est retirée, je n'arguente pas. Sinon, j'aurais clairement argumenté contre.

M. LE PRÉSIDENT – Je pense qu'il s'agit davantage d'une motion CFVU qui doit passer en discussion CFVU. Je pense que nous arrivons à la fin de ce Conseil d'administration. Merci à vous tous. S'il n'y a pas d'autres questions diverses, nous vous donnons rendez-vous pour le séminaire le 12 juin. Vous allez recevoir l'invitation. Mme DE SUREMAIN, souhaitez-vous conclure ?

Mme DE SUREMAIN – Merci beaucoup à tous. Nous vous donnons rendez-vous pour le 12 juin en séminaire et au prochain CA qui sera dédié au contrat de site le 26 juin.

Nous aurons un autre CA pour notre budget rectificatif puis l'autre vague de CU et de DU le 3 juillet. Nous aurons donc un CA contrat de site le 26 juin. Merci beaucoup et à bientôt.

M. LE PRÉSIDENT – Merci à tous et bon après-midi.

La séance est levée à 13 heures 11.

INDEX

Nous vous informons que nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des termes suivants :

Amid KAR.....	8	examiné	60
ARNhambiate.....	34	ITRF	39
AZU	39	IUT	61
B3	46	l'indemnité.....	32
créations	62	LLM CIAA	68
CRISTI	8	Philippe CHAMIDCHAN.....	12
CVEC	75	Pierre PEQUOTIN	8
DEV	78	prestataires	38
en avant	51	SNASUB.....	35